Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

Administration et Rédaction:

1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Tél. 2964

Abonnement:

Un an, Canada $2.00
„ „ Etats-Unis ... $2.50
„ „ Europe $5.00

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

12ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi le 6 septembre 1922 — No. 27

D'après le Révérend Lloyd...

Encore la théorie de la réserve québecoise

Un de nos lecteurs de Le Pas nous envoie une découpure du *Pas Herald* donnant le compte rendu d'un discours que prononçait récemment dans cette localité le Révérend Lloyd, évêque anglican de Prince-Albert. L'orateur a traité de l'avenir du citoyen canadien, de l'immigration, etc... Quelques remarques au sujet des Canadiens français ne nous semblent pas tout à fait au point, et nous nous permettons de différer d'opinion avec un personnage jouissant jusqu'ici, dans tout le nord de la province, d'une réputation d'esprit large. Nous citons d'abord le journal anglais:

"Taking for his subject "What will the Citizen of Canada be like Forty Years Hence?" the Bishop started by pointing out that the French Canadian had several rights granted him in the Province of Quebec at the time of the conquest and ratified again at confederation, which no Anglo-Saxon would dream of interfering with, but he pointed out that the French-Canadian, when he left the Province of Quebec, should conform to the laws laid down by the Province he adopted as his home, and not try to seek any privileges not granted to anyone else."

"Prenant pour sujet: "Que sera le citoyen du Canada dans quarante ans?" l'évêque fit d'abord remarquer que le Canadien français a plusieurs droits dans la province de Québec, droits accordés au moment de la conquête et ratifiés de nouveau, par la Confédération, et aucun Anglo-saxon ne songerait à s'attaquer à ces droits; mais il fit remarquer que le Canadien français, quand il a quitté Québec, doit se conformer aux lois de la province qu'il a adoptée comme sienne et ne pas demander des privilèges qui ne sont accordés à nul autre." (*The Pas Herald*, 25 août).

Si nous désemmaillotons la déclaration du Rév. Lloyd de la phrase longue, lourde et indigeste de notre confrère anglais, il nous reste à peu près ceci: les Canadiens français ont des droits dans la province de Québec; en dehors ils n'en ont pas, pas plus que les Allemands, les Autrichiens, etc... Cette doctrine n'est pas précisément neuve: c'est la théorie de la réserve québécoise, la vieille rengaine avec laquelle les conservateurs ont essayé de soulever les passions populaires de cette province en 1918.

Le Rév. Lloyd est magnanime: il reconnaît des droits réels aux Canadiens français du Québec. (Peut-être en serait-il autrement là aussi si nos frères étaient une minorité). Y-a-t-il un traité ou un article de la constitution qui établisse cette différence entre les Canadiens français du Québec et ceux des autres provinces? Ce compartiment étanche, cette séparation marquée n'existe que dans le cerveau des anglicisateurs — *canadianisateurs* à l'esprit large ou fanatiques bornés.

Mais au fait, qu'entend le chef de l'église anglicane par privilèges; nous aurions aimé à le voir préciser sa pensée. D'après lui, privilèges signifie-t-il faveurs spéciales ou droits acquis? il y a entre les deux une différence élémentaire et énorme. Nous ne sachons pas que les Canadiens français aient jusqu'ici réclamé des faveurs spéciales, exemption de taxes, etc., mais nous savons tous que, comme élément canadien-français, nous avons des droits dans toute l'étendue de la Confédération. Les minorités canadiennes-françaises des provinces de l'Ouest ont droit de réclamer l'entière liberté accordée à la minorité anglaise du Québec. C'est là ce qu'enseigne l'esprit de la constitution du pacte fédératif.

Les cadres d'un article ne nous permettent pas de revenir sur une argumentation avec laquelle, d'ailleurs, nos lecteurs sont familiers. On déplore quelquefois que la lettre des traités et de la constitution n'ait pas été plus explicite en ce qui concerne nos droits en dehors de la province de Québec. Mais nous en sommes à nous demander si une majorité violant sans scrupule l'esprit de la loi, aurait désarmé devant les textes les plus formels. Lorsque le Rév. Lloyd proclame que nous n'avons pas de droits en dehors du Québec, il nous oblige à lui dire qu'il interprète de singulière façon l'esprit de la constitution et la manière britannique. Nous ne voulons pas lui rappeler les droits acquis des Canadiens français. Nous en avons plein notre histoire. Si, à double reprise, nos pères n'avaient pas sauvé le Canada de l'invasion américaine, le chef de l'église anglicane serait-il citoyen britannique ou bien une mince unité dans le grand tout américain? La lettre de la constitution de 1867 reconnaît l'égalité des deux langues dans ce qui concerne les lois et l'administration fédérales, or que vaut cette clause si les Canadiens français sont privés des moyens d'apprendre leur langue et de jouir ainsi de ce droit. Prétendre que sous l'empire de la constitution de 1867, les droits des Canadiens français n'existent que pour Québec, c'est dire que les auteurs de la Confédération se sont entendus pour tromper l'une des parties contractantes. Les paroles de MacDonald nous invitent pourtant à interpréter autrement l'esprit du pacte de 1867:

"Je ne partage nullement le voeu exprimé en certains quartiers que, par un mode quelconque l'on tente d'opprimer l'une des langues du pays ou de la rendre inférieure à l'autre. Si la tentative était faite elle serait, je crois, irréalisable. Et si elle était réalisable, elle serait folle et criminelle. L'affirmation maintes fois formulée, que le Canada est un pays conquis est "à propos de rien." Que le pays ait été conquis ou cédé, nous avons maintenant une constitution qui fait à tous les sujets britanniques une situation d'absolue égalité, qui leur guarantit les *mêmes* droits en matière *de langue,* de religion, de propriété ou de droits personnels. Il n'y a pas de race conquise; nous sommes tous sujets britanniques, et ceux d'entre nous qui ne sont pas Anglais, ne sont pas moins britanniques que les autres." (Debates, House of Commons, 1890, col. 745.)

Mais nous avons peut-être tort d'invoquer des arguments pour répondre à une affirmation gratuite. Nous l'avons dit, la théorie de la réserve québécoise n'est pas nouvelle, elle a sa réfutation toute prête dans le mémorable débat de décembre 1918, à la Législature de notre province.

Le Rév. Lloyd n'est pas un nouveau venu dans l'Ouest; il y fait du prosélytisme et du canadianisme — ne pas lire anglicisation — depuis plus de vingt ans. Mieux que d'autres, il peut se rappeler les débuts de ces provinces; quels furent les pionniers de l'Ouest et quelle a été leur attitude à l'égard des Canadiens de langue anglaise, en minorité alors. Que le chef anglican se dévoue à la canadianisation des nouveaux venus dans l'Ouest, c'est très bien! mais c'est avoir une singulière idée du canadianisme que de nier les droits des Canadiens les plus anciens et les plus authentiques, des Canadiens qui ne connaissent qu'une seule patrie: le Canada, qui s'étend d'un océan à l'autre. Nous n'avons pas de leçon de canadianisme à recevoir de qui que ce soit. Les Canadiens français ne demeureront de bons Canadiens que dans la mesure où ils conserveront leur langue et leur droits. Puissent tous ceux qui se préoccupent réellement de l'avenir du Canada, songer à cette vérité de temps à autre.

Charles Renaud.

D'après le Dr. Patrick...

Le même jour où l'évêque anglican de Prince-Albert affirmait à Le Pas que les Canadiens français n'ont pas de droits en dehors du Québec, un autre Anglo-canadien, le Dr. Patrick, de Yorkton, traitait dans cette ville de la question d'immigration, dans un discours prononcé à une cérémonie en l'honneur des morts de la grande guerre. Ce témoignage d'un de nos compatriotes de langue anglaise vaut la peine d'être retenu et indique une mentalité que nous voudrions voir plus générale chez les Anglos-canadiens. On voit que l'égalité des deux langues est à l'état de conviction chez le Dr. Patrick. Nous citons, sans traduire, quelques extraits du discours, en soulignant les passages où le Dr. Patrick ne semble pas devoir mettre en doute les droits de la langue française dans l'Ouest.

...An exclusive immigration policy, like an exclusive trade policy is but the expression of a narrow and selfish notianalism. Both are obstacles in our path of progress. Let us invite to our shores every healthy white man, however poor, who is willing to come, in the spirit of Ruth, saying "Thy people shall be my people and thy God, my God, **and one of thy languages one of mine."**

Let us, as we must if we are to find markets for our surplus, open our ports wide enough to take in goods in exchange for the goods we must send out. The inexorable logic of events will yet force us to the conviction that it is folly to expect an impoverished and hungry Europe to pay us in gold it has not got for food it must have; that we cannot maintain a Sinn Fein trade policy "for ourselves alone." There is an economic inter-dependence among nations, as among men, which should open even the eyes of the blind to the mutual advantage of international, as of domestic trade.

New Comers Must Assume Duties and Responsibilities of Citizenship

But it is our ship of state to be manned by an alien crew? By no means. It will be our own fault if we invite or allow the immigration of aliens on any other terms than that their citizenship in Canada shall be conditional on their forswearing their former allegiance; their acquiring a sufficient mastery of **one of our two Canadian languages,** and after a period of probation long enough to divorce them from the old before they are wedded to the new.

The desire to dominate roots readily in the minds of men. Its growth is rankest in those subjected to domination. Its fruit is the fear of domination. For almost eight hundred years that desire and its application had bedevilled the relations between Great and Little Britain. From the graves on every battlefield Great Britain has listened to the admonition, "Whatsoever ye would that Ireland should do unto you, do ye even so unto her." Ancient wrongs have been righted; and out of great tribulation springing from past and present desires to dominate all, Ireland shall learn that the day of interdependence has dawned — that no nation liveth to itself alone.

What of our own nation? What of its domestic relations? We have properly held our vast heritage, not exclusively for our own use, not exclusive for ourselves and our kinsmen. We have welcomed homeseeking natives of European lands. But neither the invitation extended to them nor the welcome accorded to them included or contemplated the right to doff and don at will their former nationality; nor dit it include or contemplate the right to establish enclaves of exclusively foreign culture and foreign speech in Canada, nor did it contemplate the suspension of rights of citizenship once acquired except for cause.

But what is foreign speech in Canada? Is the mellifluous language of France, the language of the first Canadians to be deemed a foreign speech in Canada? Has the desire to dominate or the fear of domination so obsessed Canadians that they will forever continue to deny the undeniable or desire to revoke the irrevocable? There are two great outstanding facts in Canada, the one French, the other English; and both Canadian, and from the fields of France and Flanders, listen! listen! Whatsoever ye would that your fellow Canadians should do unto you, do ye even so unto them.....

(Yorkton Enterprise, 24 août 1922).

———:o:———

LONDRES — Pour se soumettre aux stipulations de l'accord naval de Washington, l'amirauté a prescrit le destruction de six gros navires de guerre, les croisières ***Lion*** et ***Princess Royal*** et le vaisseaux de ligne ***Orion, Monarch, Conqueror*** et ***Erin.***

Les Ruthènes et leurs écoles

Tout un débat s'est élevé en Ontario sur le partage des deniers publics versés par les contribuables pour le maintien de leurs écoles. Il s'agissait de savoir auxquelles des écoles publiques ou séparées iraient les taxes scolaires fournies par les grandes compagnies, dont les actionnaires sont en partie catholiques et dont les clients sont tout le monde. Bien entendu ce sont les écoles publiques qui jusqu'à présent, en ont profité et nos institutions ne prennent que ce qu'on veut bien leur donner. Dans les villes en majorité protestante, les vexations sont encore plus nombreuses et si le préposé aux écritures de la municipalité entretient des doutes sur la foi religieuse d'un contribuable il le place immédiatement sur la liste des partisans de l'école neutre. A Toronto des grosses organisations financières, que nous connaissons, se voyaient forcées de faire des représentations auprès du bureau de révision pour obtenir que leur argent aille aux écoles séparées.

On comprendra alors plus facilement quelles difficultés ont à rencontrer ceux qui, pratiquant la même foi que nous ne sont pas toutefois du même rite. L'incident vient de se produire dans la Saskatchewan et s'est réglé devant les tribunaux après plusieurs semaines de pourparlers. Il s'agit des Ruthènes qui appartiennent au groupe catholique des grecs uniates et qui possèdent le même chef que nous, au rebours des grecs orthodoxes, mais dont les cérémonies de la messe diffèrent dans la langue et dans les détails.

La persécution contre nos écoles confessionnelles revêt différentes formes, mais elle est partout la même. Elle représente partout la haine du catholicisme, de ses doctrines et de ses membres. A Montréal les protestants se soulèvent contre le fait que les Juifs sont classés parmi les contribuables des écoles publiques anglaises, sans qu'il y soit de la faute de la commission scolaire catholique. Dans l'Ouest les Ruthènes sont considérés comme des protestants, en ignorance de cause, de la part des autorités, et leurs contributions vont à l'école protestante.

D'après un jugement rendu en 1918 au conseil privé d'Angleterre par lord Dunedin il est dit que les minorités peuvent organiser une école, mais il faut que ces minorités soient ou catholiques ou protestantes. "Les membres de toute croyance religieuse autre que celle que nous venons de mentionner n'ont pas le droit de former une école et leurs taxes par conséquent doivent aller aux écoles publiques." Il fallait donc pour les Ruthènes prouver qu'ils appartenaient à la religion catholique, bien que non de rite romain. C'est ce qu'ils ont fait à la satisfaction des autorités dans le cas du R.P. Pander contre la ville de Melville, Saskatchewan, le 29 juillet dernier.

La cour de révision de la municipalité avait d'abord donné tort aux Ruthènes et c'est pourquoi la cause fut portée en appel. Pour établir leur point les Ruthènes persécutés ont renvoyé le tribunal aux Statuts féderaux du Canada qui spécifient en toutes lettres au chapitre 191: "Comme un nombre considérable de catholiques grecs ruthènes ont émigré au Canada au cours de ces dernières années et qu'ils sont établis un peu partout dans le Dominion, comme ils sont en communion avec Rome et le Saint-Siège, bien qu'ils possèdent une lirturgie propre et qu'ils pratiquent le rite oriental, comme un évêque a été nommé à leur tête par le Saint-Siège de Rome... "Le gouvernement conclut en décidant l'incorporation fédérale de l'église ruthène."

Les statuts de la Saskatchewan de 1912 reconnaissent la juridiction de Mgr Mathieu par la constitution de la corporation épiscopale catholique romaine de Regina. Les Ruthènes qui dépendent de ce diocèse sont placés sur le même pied que les catholiques. En Alberta et au Manitoba les mêmes prescriptions légales sont adoptées.

Devant ces preuves, auxquelles on avait joint diverses définitions techniques de dictionnaire, devant l'assentiment des lois provinciales elles-mêmes, ignorées des autorités municipales de Melville, le tribunal n'a pu rendre qu'une décision et ce fut de donner aux Ruthènes la liberté qu'ils réclamaient de verser leurs deniers scolaires entre les mains des catholiques. Il est avéré que les Ruthènes au Canada forme une excellente classe de citoyens qui cultivent la terre avec succès, qui obéissent aux lois, après avoir fui leurs pays pour se soustraire à la proscription religieuse....

Fulgence CHARPENTIER
(*Le Droit*)

———:o:———

Bénédiction de la cathédrale de Le Pas

C'est mercredi prochain, le 13 septembre qu'aura lieu la bénédiction de la nouvelle cathédrale de S. G. Mgr Charlebois, à Le Pas. NN. SS. Béliveau, Mathieu et Prud'homme seront présents à la cérémonie.

ST-JEAN, Qué. — M. J. A. Benoit l'a emporté sur son adversaire, M. S. Poulin dans l'élection partielle de St-Jean qui a eu lieu le 31 août. Les adversaires étaient tous deux libéraux.

PRAGUE, Tchéco-Slovaquie, 1er. — La Tchéco-Slovaquie vient de conclure une alliance avec la Yougo-Slavie. Un traité à cet effet a été signé à Marienbad par les premiers ministres des deux pays.

Le problème des Réparations

On en arrive à un compromis

Paris — Les représentants de la Commission des réparations en sont arrivés à un compromis temporaire jeudi dernier. L'Allemagne n'aura pas à faire de nouveaux versements d'ici à la fin de 1922, mais la Commission diffère sa décision sur la question du moratorium jusqu'à ce que des réformes radicales aient été accomplis dans les finances allemandes, telles que équilibre du budget, réduction des obligations étrangères, réforme dans le cours monétaire et dans l'émission des emprunts étrangers et domestiques.

La décision de la Commission fut un peu une surprise. Jusqu'aux derniers moments, on croyait que le représentant français voterait contre tout autre solution que celle proposée par Poincaré.

Poincaré approuve

M. Poincaré a approuvé cette décision à une condition: l'Allemagne devra déposer en or un montant couvrant les paiements remis à plus tard. Il est entendu que Poincaré n'a voté en faveur du compromis que pour éviter une rupture avec Londres et Rome.

Lloyd George s'est empressé d'approuver de son côté la décision de la Commission.

Le chef des délégués allemands est satisfait de la solution temporaire de la question des réparations. Selon lui, ce délai améliorera le cours du change allemand. Interrogé par un journaliste, au sujet du montant en or à déposer, Herr Schroeder a répondu: "Le gouvernement allemand décidera lui-même, mais, personnellement, je ne crois pas qu'il dépose ce montant dans quelque pays, cependant l'Allemagne sera fidèle à sa parole comme par le passé."

Le cabinet français hésite

Paris — Le cabinet francais a pris connaissance, vendredi, du compromis intervenu au sujet des réparations. Il n'a ni approuvé ni désapprouvé la décision de la Commission; il s'est ouvertement réservé entière liberté d'action au cas où surgiraient de nouvelles difficultés. Le cabinet français a de nouveau insisté pour que tous les alliés sans exception soient convoqués en conférence pour la solution définitive des dettes de guerre.

La presse française a accueilli la nouvelle du compromis sans grand enthousiasme. Même les journaux du gouvernement ne semblent pas approuver hautement la décision de Poincaré.

La Belgique et l'Allemagne traitent directement

Paris — Comme conséquence de la décision de la Commission des réparations, les gouvernements de Bruxelles et de Berlin traiteront directement la question des réparations. La Belgique déterminera elle-même les garanties qu'elle exige en donnant quelque délai à l'Allemagne. Si les deux pays ne s'entendent pas au sujet de ces garanties, l'Allemagne devra déposer une certaine somme à une banque étrangère au choix de la Belgique. Mais l'on croit cependant qu'on en viendra promptement à un accord; Herr Schroeder, le représentant allemand, a promis au délégué belge, M. Delacroix, que l'Allemagne donnerait toute les garanties exigées

Londres — Le compromis intervenu au sujet des réparations allemandes, a eu aussitôt son effet sur le cours du mark. Jeudi le mark valait 7,500 la livre sterling; vendredi midi il était remonté à 5,700 la livre sterling.

LA VOIX DU PAPE

Lettre de S. S. Pie XI aux évêques d'Italie pour la pacification

Le pape, on le sait, a adressé à tous les évêques d'Italie, une lettre exhortant à la pacification des esprits. Voici la traduction, empruntée à la *Croix*, de Paris, de cet important document:

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Les désordres qui ont désolé l'Italie pendant ces dernières semaines ont causé à tous ceux qui aiment d'un amour sincère leur patrie une douleur profonde en même temps qu'une crainte angoissante pour l'avenir. Tandis que les tristes conditions de l'Italie réclament le concours unanime des citoyens de toutes classes pour réparer de quelque manière les ruines accumulées par la guerre, les passions des partis les entrainent et les poussent à de sanglants conflits.

La sublime mission de paix et d'amour que le divin Rédempteur a voulu Nous confier en des jours aussi tristes et, en même temps, le sentiment d'amour de la patrie, ennobli et non pas éteint par l'universalité de Notre ministère pastoral, ne Nous permettent pas de rester plus longtemps silencieux en face d'un aussi douloureux spectacle. Puisse ce cri de paix être recueilli par tous Nos enfants d'Italie!

Malheureusement, l'horrible tempête qui a dévasté la terre a laissé en Italie aussi, et même plus en Italie qu'ailleurs, de tristes germes de haine et de violence, tandis qu'elle a endormi chez beaucoup l'horreur instinctive du sang. De sorte que nous voyons les factions se multiplier et leurs partisans s'aigrir chaque jour, en en venant souvent, tantôt les uns, tantôt les autres, à de sanglantes provocations suivies d'interminables représailles qui bouleversent tout l'ensemble de la vie sociale. De là des préjudices incalculables pour la nation soit à l'étranger où son prestige est compromis, soit à l'intérieur tant dans l'ordre matériel, économique et financier, que dans l'ordre moral et religieux. A ces préjudices se joindra bientôt si l'on ne prend pas à temps les mesures nécessaires, une inévitable décadence intellectuelle. Telles sont les conséquences de cette guerre fratricide, la plus contraire aux principes élémentaires de la civilisation chrétienne, aussi bien qu'à l'esprit de le divine charité qui est l'essence même du catholicisme.

Le remède à ces maux ne peut s'attendre que du retour à Dieu et de la pleine observance de sa loi dont le mépris a été cause de tant de malheurs, selon la parole du Seigneur à son peuple(Is. XLVII, 18): *Utinam attendisses mandata mea, facta fuisset sicut flumen pax tua*(1)! Que les hommes retournent donc à Jésus qui a voulu, au prix de son sang, les rendre tous frères. En revenant à lui, les hommes s'aimeront eux-mêmes entre eux, parce que c'est dans l'amour de Dieu et du prochain qu'est contenue toute la loi évangélique: *In his duobus mandatis, universa lex pendet et prophetae* (2) (*Math.* XXII, 40) et même selon la sublime doctrine de saint Augustin,(Tract 65,*in Joan, II*): *Ad hoc Christus nos dilexit ut et nos diligamus invicem, hoc nobis conferens diligendo nos et mutua dilectione contringamur inter nos et tam dulci vinculo connexis membris, corpus tanti capitis sumus.* (3)

Par le fait du retour des âmes à Jésus seront eux-mêmes réglés les rapports sociaux entre gouverneurs et gouvernés, entre peuples et gouvernements, sur lesquels toute société bien ordonnée repose et qui ont été merveilleusement disciplinés jusque dans leurs détails par la loi évangélique. Même au milieu des plus fortes vexations des puissants, le Prince des apôtres (*I Petr.* II, 13) recommandait aux premiers fidèles la soumission: *Subjecti... estote... sive ducibus tamquam ab eo missis ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum; quia sic est voluntas Dei ut benefacientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam: quasi liberi et non quasi velamen habentes malitiae libertatem, sed sicut servi Dei.* (4)

Or, comme l'enseigne avec tant d'éloquence et d'efficacité Léon XIII, dans son Encyclique *Immortale Dei,* du 1er novembre 1885, et dans son discours aux éminentissimes cardinaux, du 11 avril 1899, la mission de l'Église est justement de réconcilier les hommes avec Dieu et de ramener ainsi parmi eux la paix et la fraternité chrétienne en même temps que la prospérité matérielle, selon la promesse divine: *Sedebit populus meus in pulchritudine pacis et in tabernaculis fiduciae et in requie opulenta*(Is., XXXII, 18) (5).

Nous n'ignorons pas, vénérables frères, votre fidélité à cette divine mission de l'Église. Continuez d'un zèle toujours plus intense, en ces jours de troubles surtout, votre oeuvre pacificatrice qui fait partie de ce *ministerium reconciliationis,* que Nous a confié le Seigneur, suivant la parole de l'apôtre (*II Cor.,* v, 18). Continuez-la par l'instruction, par la sanctification et la direction éclairée des âmes, continuez-la par tous les moyens qui sont propres à votre haute mission pastorale et pardessus tout par la prière soit publique soit privée, tellement recommandée déjà par Notre prédécesseur qui voulut lui-même en donner l'exemple et en proposer la touchante formule.

Vous aurez ainsi bien mérité de l'Église et de la société, et vous vous rendrez digne de la louange que l'Église, dans sa liturgie, décerne à tous les saints pasteurs des âmes: *Ecce sacerdos magnus qui... in tempore iracundiae factus est reconciliatio* (Eccl. XLIV, 13) (6)

Que la bénédiction apostolique que nous vous accordons de tout coeur, vénérables frères, à vous, à votre clergé, et à tous les fidèles confiés à vos soins, soit le gage et le présage de cette réconciliation.

Du Vatican 6 août 1922

PIE XI

(1). Plût à Dieu que tu aies observé mes ordres, la paix t'aurait inondé comme un fleuve!

(2). En ces deux commendements sont renfermés la loi et les prophètes.

(3). Le Christ nous a aimés pour que nous aimions nous-mêmes. En nous aimant il nous a donné la grâce de nous lier entre nous par un amour mutuel: nos membres étant unis par ce doux lien, nous sommes un corps dont il est la tête.

(4). Soyez soumis, soit au roi qui est le souverain, soit aux autres chefs envoyés par lui pour la punition des malfaiteurs et la récompense des bons, car c'est la volonté de Dieu que, faisant le bien, vous fermiez la bouche aux insensés qui vous méconnaissent, — soumissions d'hommes libres, non pas d'hommes qui se font de la liberté un manteau pour couvrir leur malice.

(5). Mon peuple sera assis dans la splendeur de la paix, sous les tentes de la confiance et dans un repos opulent.

(6). Voici le grand prêtre qui, au temps de la colère, a provoqué la réconciliation.

La souscription de l'A. C. F. C.

Pour aider à solder les frais de la défense dans l'affaire de l'école Ethier

M. l'abbé Myre, Marcelin....$2.00
M. l'abbé Louison, Shell River, $1.00
M. l'abbé Ouellette, Wakaw,..$1.00
R.P. Panbaleux, Prince-Albert $1.00
M. J.E. Merrier, Prince-Albert,$2.00
M. J.E. Bruyère, N. D. de Lourdes, Man. $1.00
M. Roméo Béland, Domrémy..$2.00
M. J.L. Leclerc, Duck Lake,..$1.00
M. J.A. Fortin, Prince-Albert..$1.00
M. Ch. Renaud, Prince-Albert..$1.00
M. l'abbé R. Lemieux, Willow-Bunch, ...$1.00
M. l'abbé L. E. Duchaine, Willow Bunch, ...$2.00
La Paroisse de Meyronne....$16.00
M. l'abbé Lussier, Gravelbourg $2.00
M. François Dubreuil, Barrier-Lake $1.00
M. Calixte Branger, St-Louis,..$1.00
M. l'abbé Ferland, Saint-Antoine, ... $10.00
M. Raymond Denis..........$5.00
M. Aimé Demers, Domremy,..$1.00
J.A. Larochelle, Wakaw,.....$1.00
M. Paul Blondeau, Domremy..$1.00
Dr. Lougault, Wakaw,........$1.00
J.B. Legault, Montréal........0.25
Ovide Brun, Domremy, ...$2.00
Aldéric Fortier, Domremy,...$1.00
Anonyme $1.00

Nous rappelons que toutes les souscriptions doivent être adressées à M. Jules Casgrain, trésorier général de l'A.C.F.C., Prince-Albert. La publication sur le Patriote tient lieu d'accusé de reception.

Mouvement de l'A.C.F.C.

Réunion du Cercle de Meyronne

La réunion de l'A.C.F.C. a eu lieu le 20 août 1922 à 3 heures de l'après-midi.

Parmi les sujets traités il y a eu celui de l'école Ethier. Une quête sera faite à la porte de l'église le dimanche 28 août et Messieurs J. Girardin et H. Aubin ont été désignés comme quêteurs.

M. Van Elslande secrétaire de l'école séparée de Meyronne a présenté a l'assemblée Mlle Paula Sassevil-le la nouvelle institutrice canadienne-française. Celle-ci est reçue par des applaudissements chaleureux et une motion de souhaits de bienvenue est faite, a son sujet, par M. Van Elslande et appuyée par l'Aumonier.

A la demande du secrétaire du cercle local, l'Aumonier donne lecture du "Blé de Courcelette". C'est une allocution prononcée, le 14 mai 1922, par le Rév. P. Casimir, O.M. Cap. a l'occasion de la bénédiction et de l'ensemencement, sur la ferme des Rév. Soeurs Grises d'Ottawa-Est, du blé de Courcelette, demandé par Madame P. Marchand, présidente de la Fédération des femmes canadiennes-françaises et obtenu par l'entremise de Mgr Landrieux, évêque de Dijon.

Dans son allocution le révérend Père Casimir remercie Madame Marchand de lui faire l'honneur de prendre la parole et rappelle les termes dans lesquels la présidente de la Fédération des femmes canadiennes-françaises s'exprimait auprès de l'évêque de Dijon: "Monseigneur nous avons donné nos enfants à la France, nous ne les reprendrons pas; ils dorment leur dernier sommeil dans le sol qui a bu le sang de leur sacrifice généreusement consenti pour Dieu et pour la Patrie. Le blé pousse plus dru sur les tombes; ne pourriez vous pas nous envoyer quelques-uns des épis qui auront mûri sur ces tombes canadiennes? Nous les recevrions comme une relique de nos chers disparus, nous sèmerions ce blé en terre canadienne pour ensuite en faire la matière du divin *sacrifice de nos autels dans nos églises du Canada.*"

Par une suite d'allégories, l'auteur nous dépeint ensuite la semence de Courcelette comme évocatrice des vertus des premiers Canadiens; il nous la donne comme le symbole du renouvellement de notre *semence intellectuelle car elle* nous rapproche de nos origines; enfin, il nous assure que cette semence sera productive parce qu'elle à été fécondée dans le sang lequel en activera la germination.

Cette lecture faite avec une diction parfaite fut très appréciée par *tous.*

Un vote des remerciements à l'adresse *du secrétaire pour l'initiative de cette lecture et à l'Aumonier* pour la lecture elle-même, fut présenté sous forme de motion par le Docteur Aubin et appuyée par M. Van Elslande.

Un petit concert a terminé la réunion pendant lequel on a apprécié et aplaudi tour à tour Mlle Mathilda Paradis pour deux morceaux de piano; Madame Fortier dans deux chansons *rendues d'une voix limpide* et mélancolique et accompagnées, par M. Van Elslande; Mlle Alice Paradis, deux morceaux enlevés avec un très beau jeu et enfin Alphonse Van Elslande et son père pour deux morceaux à quatre mains qui ont fait honneur à l'élève et au maitre.

Monsieur J. M. Vandal avait gracieusement prêté son piano pour la circonstance.

——:o:——

Le Cercle de Marcelin ressuscite

Depuis longtemps on a pu se demander si le cercle de l'A.C.F.C. était réellement mort. Non! il se fortifiait dans le silence et la solitude. Nous voulons donner une preuve qu'il est encore bien vivant et qu'il sait agir à l'occasion.

Le 20 août M. l'abbé Paquette nous annonçait que Mgr Prud'homme viendrait bénir la pierre angulaire de notre nouvelle église le dimanche suivant. La première pensée fut de se demander si l'on aurait bien le temps de préparer une réception digne de Sa Grandeur, dans ces temps de gros travaux.

Le soir les officiers de la Franco se réunissaient. Plusieurs personnes sont venues à la porte de la salle, ont regardé et s'en sont retournées en disant: "Bah! ça ne sera rien." Quel fut le résultat de l'assemblée? Nous avons pu le constater le dimanche suivant à l'arrivée de Mgr Prud'homme.

La construction de notre nouvelle église avance rapidement. Le cercle local de l'A.C.F.C. aura bientôt une vaste salle pour ses réunions. Peut-être en deviendra-t-il propriétaire avant longtemps.

Un traité de commerce franco-canadien

Un correspondant spécial du *Morning Post* à Paris dit que dans les cercles commerciaux français on attend avec le plus vif intérêt la visite de l'hon. W.S. Fielding et de l'honorable Ernest Lapointe qui doit avoir lieu à la fin du mois d'août.

On sait que les ministres canadiens sont autorisés à reprendre les négociations au sujet du traité de commerce franco-canadien conclu en 1907 et amendé en 1909.

Le traité avait été dénoncé en juin 1920 par sir George Foster, mais un modus vivendi fut signé en 1921; ce n'était toutefois qu'un arrangement temporaire ne répondant pas aux besoins du moment.

Comme la France vient de conclure un accord commercial avec l'Espagne, lequel est entré en vigueur le 15 juin, et discute maintenant les conditions d'un arrangement commercial avec la Belgique et l'Italie, les ministres canadiens arriveront en temps opportun.

Il est certainement essentiel que le Canada fasse des démarches pour conclure un accord qui assurerait au Dominion tous les avantages possibles avant qu'un régime de faveur soit accordé à d'autres *pays pour certains produits que le* Canada est également à même de fournir.

Les Etats-Unis et le Canada vendaient autrefois à la France 80 pour cent des instruments aratoires nécessaires aux besoins de son agriculture.

Les Etats-Unis, à le suite d'une entente commerciale avec la France, ne paient qu'un minimum de droits. Le Canada, ayant dénoncé le traité, est soumis au tarif général et l'on peut se rendre compte des résultats de cet état de choses lorsqu'on est obligé de constater que les exportations canadiennes, en France sont tombées de 27 millions de dollars en 1921, à 8 millions en 1922, autant qu'il est possible de le calculer jusqu'ici.

——:o:——

On parle d'une convention canado-belge

BRUXELLES — *Des négociations* en vue d'une convention économique entre la Belgique et le Canada doivent être entamées dans un avenir rapproché, rapporte-t-on ici. Le ministre des finances du Canada, M. Fielding, poursuivra les négociations avec le premier ministre Theunys et le ministre des affaires étrangères, M. Jaspar.

——:o:——

OTTAWA — La commission des chemins de fer a annoncé que, conformément à la décision du jugement de la commission en date du 14 janvier 1921, le taux du change entre le Canada et les Etats-Unis du 1er au 14 septembre inclusivement sera de 1-32 d'un pour cent.

Aucun tarif extraordinaire ne sera perçu sur le transport international, soit de voyageurs, soit de marchandises.

La population de la Belgique

Non compris la population des territoires rédimés, la Belgique comptait, à la fin de l'an dernier, 7,478,840 habitants se répartissant par provinces comme suit:

Brabant, 1,541,960; Haïnaut, 1,229,821; *Flandre orientale,* 1,109,349; Anvers, 1,030,424; Liège, 869,246; Flandre occidentale, 821,353; *Namur,* 349,488; *Limbourg,* 304,450; Luxembourg, 222,749.

Ces chiffres, établis sur le mouvement des entrées et sorties, sont approximatifs.

——:o:——

La situation de l'Autriche

PRAGUE — Les hommes d'Etat de la Petite Entente viennent de clore la conférence au cours de laquelle ils ont examiné l'état actuel de l'Autriche et mis à l'étude plusieurs autrs questions devant être soumises à la Société des Nations à Genève. M. Bénès, premier tchécoslovaque, a déclaré recemment: "Il n'y a entre nous aucune divergence qui puisse faire obstacle à notre fraternelle entr'aide. Notre alliance continue et se continuera plus intime, plus forte que jamais. En échangeant nos vues, nous avons acquis la conviction que la paix de l'Europe centrale dépendait de nous, et nous avons conscience de pouvoir le maintenir.

——:o:——

Les testaments de lord Northcliffe

LONDRES — Il y aura lutte sur la succession de lord Northcliffe. Le grand propriétaire de journaux anglais aurait laissé deux testaments contradictoires.

Henry-Preuss Arnholz, vieil ami de Northcliffe, et sir George Sutton, président de la presse amalgamée, ami et ancien collègue du défunt lord, prétendent être les exécuteurs d'un testament daté du 22 mars 1919 et de quatre codiciles datés respectivement des 13 juin 1919, 23 juin 1920, 8 octobre 1921 et 27 avril 1922.

Par ailleurs, il paraitrait que peu de temps avant sa mort, lord Northcliffe a écrit un autre testament en faveur de lady Northcliffe, sa femme.

Une bataille légale s'est engagée *pour savoir lequel de ces documents* testamentaires sera admis pour vérification.

D'autre part, on croit que les médecins, et non les avocats, auront le dernier mot à dire dans le partage de la vaste fortune laissée par Northcliffe. *En effet les exécuteurs du* premier testament daté du 22 mars 1919, soutiennent que le deuxième, fait tout juste avant la mort du célèbre publiciste, en présence de ses médecins, fut rédigé alors que le défunt n'était pas en possession de toutes ses facultés mentales. Le litige relève donc des médecins. On s'attend à ce qu'un célèbre médecin américain mandé au chevet du malade pour aider de ses lumières les quatre médecins anglais qui le soignaient, soit appelé à rendre témoignage.

La banqueroute de l'Europe

Dettes et indemnités de guerre — Crise des changes — Arrêt du commerce international.

La banqueroute de l'Europe est un fait patent. Il n'y a pas, dans le monde entier, assez d'or et d'argent monnayé pour solder la dette d'un seul des grands Etats européens; et la plus grosse part de ce numéraire se trouve aux Etats-Unis, qui n'ont pas l'air pressé de s'en dessaisir.

Cette faillite se préparait depuis longtemps. Dès avant la guerre, la plupart des nations d'Europe ployaient sous le fardeau de dettes énormes, engendrées par leurs armements de terre et de mer, c'est-à-dire pour des fins absolument improductives. En quatre années de guerre, ces dettes se sont décuplées, cependant que disparaissaient des richesses accumulées pendant un siècle d'intense labeur, et que périssaient vingt millions d'hommes valides, recrutés dans toutes les catégories de producteurs. Cette effroyable fauchée a décimé les forces reconstituantes de l'Europe et laissé à la charge des Etats d'innombrables foyers désorganisés, autrefois sources vitales de la prospérité publique.

Au moment de partir pour Gênes, M. Lloyd George décrivait à sa manière forte et pittoresque, cette calamiteuse situation: "L'Europe, disait-il, s'est appauvrie par la plus grande destruction de capital que le monde ait jamais connue. Si les pays d'Europe avaient amassé en un seul bûcher *toute leur fortune mobilière et y avaient* mis le feu, le résultat n'aurait *pas été plus complet.*" Sans compter que la richesse immobilière — *terres arables, mines, forêts, chemins de fer, travaux d'art, usines, immeubles* de rapport et d'habitation, édifices publics — a subi des dommages d'autant plus incalculables que les deux facteurs nécessaires à la réfection de ces valeurs foncières et productives, le capital et le travail, ont été plus fortement amoindris.

Si la banqueroute était uniforme, si toutes les nations d'Europe *étaient* sorties de la guerre dans un égal état d'appauvrissement, la situation serait plus facilement remédiable. Forcées de se remettre au travail dans des conditions à peu près identiques, leurs réclamations réciproques seraient moins vives, les esprits seraient plus rassis, les haines et les rancunes moins ardentes, les dangers de guerre et de révolution moins menaçants, les budgets d'Etat moins chargés de nouvelles dépenses militaires. Malheureusement il est loin d'en être ainsi. La Russie, l'Autriche, la Turquie et la plupart des pays soustraits à leur domination sont dans un complet désarroi économique: là, c'est la banqueroute sans fond. L'Allemagne s'achemine rapidement dans la même voie. L'Italie, la Grèce, la Roumanie sont aux trois quarts ruinées, la France et la Belgique, à moitié seulement. De toutes les nations qui ont pris part à la guerre, l'Angleterre seule est à peu près en état de se tirer d'affaire — pourvu que les affaires se rétablissent. Les quelques nations neutres — Espagne, Suisse, Hollande, pays scandinaves — souffrent de la stagnation du commerce.

Les traités de paix ont notablement accru le désarroi des finances européennes. La Commission des réparations a stipulé d'énormes indemnités de guerre dont l'unique résultat a été jusqu'ici de disloquer davantage l'organisme économique de l'Europe et d'accroître démesurément l'insolvabilité des vaincus sans appréciable compensation pour les vainqueurs.

Dans le but de masquer leur banqueroute et de soutenir la vie économique intérieure, les nations déficitaires *se sont mises à fabriquer* et à faire circuler du papier-monnaie que ne garantit aucune encaisse métallique, que ne justifie aucun accroissement prévu de la production agricole ou industrielle. Ce remède empirique et désespéré, toutes les nations y ont eu recours avec plus ou moins d'excès, selon les exigences de leur situation économique. On peut juger de l'actuelle solvabilité des Etats d'après la valeur des monnaies en cours.

Cette dévalorisation des monnaies a déterminé une hausse des prix de toutes les denrées et marchandises de nécessité, déjà renchéries par suite des accroissements d'impôts et de la raréfaction des produits. Tant que les salaires, traitements ou toute autre forme de gain ont pu monter dans la même proportion, les nationaux des pays ruinés n'ont pas trop souffert. *Tant que les industriels,* en Allemagne, notamment, ont pu se procurer à *l'étranger* les matières premières essentielles, la dévalorisation monétaire a même donné lieu à une certaine prospérité apparente — les consommateurs se hâtant de troquer contre des objets plus ou moins utilisables leur monnaie de papier *menacée* de complète dévalorisation. Mais cette factice activité industrielle ne pouvait avoir qu'un temps: elle a cessé ou cessera dès que les fabricants auront épuisé leurs maigres réserves d'or *ou de réelles valeurs négociables* et ne pourront plus renouveler leurs stocks de matières premières. Et puis, le procédé d'égalisation des moyens d'achat et des prix de vente devient plus difficile et ne profite qu'à un nombre décroissant de consommateurs; il réduit à la misère noire les gens, de plus en plus nombreux, qui vivent d'un revenu fixe ou de traitements peu variables, payés en monnaie de papier... j'allais dire en monnaie de singe.

De moins en moins avantageuse pour les individus, l'émission excessive du papier-monnaie ruine les Etats, accroît follement leur dette et rend irrémédiable leur insolvabilité. Un seul exemple suffit à le démontrer. La créance des Alliés contre l'Allemagne, d'abord fixée à quelque deux cent soixante milliards de marks-or a été réduite subséquemment à cent trente-huit milliards. Calculée au taux d'un huitième de sou, — dernière cote du mark-papier que j'ai lue dans les journaux — cette dette **réduite** représente pour les Allemands, près de **vingt-huit mille milliards** de marks-papier! — sans parler de leur dette intérieure qui se chiffre également par des calculs astronomiques. Quel être doué de raison peut croire un instant que de telles sommes soient jamais recouvrables?

La dépréciation de la monnaie et la ruine ou l'abaissement du crédit public dans la plupart des pays d'Europe entrainent ce qu'on est convenu d'appeler la crise des changes, paralyse le commerce international et tend, par conséquent, à l'appauvrissement graduel des pays de monnaie saine, de ceux surtout qui ont le plus besoin d'exporter et d'importer. Empêchés par la différence des changes de vendre aux pays ruinés, ils restreignent leurs achats, tout avantageux qu'ils soient pour leurs consommateurs, afin de ne pas rompre à leur détriment l'équilibre des entrées et des sorties — ce que les économistes appellent la balance du commerce — et aussi pour ne pas laisser les importations étrangères ruiner, par le procédé classique du **dumping**, leurs industries nationales. Ces entraves, les pays de monnaie saine les appliquent, avec des variantes, à tous les pays de monnaie diversement dépréciée; les Etats à demi solvables, aux nations en banqueroute.

De cette situation anormale tout le monde souffre. Les Etats-Unis eux-mêmes, aujourd'hui le pays le plus riche de l'univers, le plus en état de se suffire à lui-même, commencent à entrevoir le jour où leur énorme richesse inemployée deviendra pour eux une source d'embarras et d'inquiétude. Si un remède radical n'est bientôt appliqué, si l'équilibre des monnaies et des valeurs d'échanges ne se rétablit pas à brève échéance, il en résultera une paralysie générale du commerce et la crise économique la plus désastreuse que le monde ait connue. C'est alors que les hommes d'Etat, les sages et les gens pratiques, aussi bien que les énergumènes, constateront, trop tard, que, même en ces questions purement *matérielles,* Benoit XV voyait clair et disait vrai lorsqu'il affirmait que, pour être "juste et durable," la paix ne devrait pas "profiter à une seule des parties mais à toutes."

Henri BOURASSA.

Cartes Professionnelles

MEDECINE

LOI

DIVERS

Autour de la Ferme

Le seigle d'automne comme plante à pacage

Notes des fermes expérimentales

La culture du seigle d'automne pour la production du grain a beaucoup augmenté en ces dernières années dans l'Ouest canadien. Mais le grain n'est pas le seul produit que l'on peut obtenir du seigle; cette plante peut également rendre de grands services comme plante à pacage. Elle a été utilisée pour cela sur la ferme expérimentale de Brandon où elle a donné des résultats très satisfaisants. Le seigle d'automne vaut beaucoup mieux comme plante à pacage que le seigle de printemps, car il a une tendance, comme toutes les plantes d'hiver, à développer ses feuilles en couverture sur le sol, plutôt qu'à former promptement une tige.

Le seigle ne donne pas cependant une herbe aussi nourrissante que les meilleures graminées ou que les meilleurs trèfles et nous ne recommandons pas de le substituer à ces derniers dans les pacages mais il y a des saisons où les pacages réguliers sont maigres et où il est utile d'avoir des herbages supplémentaires pour combler cette lacune.

L'un des plus grands avantages que présente le seigle d'automne comme plante à pacage c'est qu'il est prêt à être consommé de bonne heure au printemps. Comme il résiste à l'hiver il se met à pousser au printemps dès que les conditions favorisent la végétation. Il ne faut pas beaucoup de chaleur pour en activer la pousse; il commence à se développer dans les journées fraiches d'avril avant beaucoup d'autres espèces de plantes fourragères. Les pacages de seigle offrent donc une bonne végétation dès que la terre s'est ressuyé suffisamment au printemps pour que l'on puisse y mettre les bestiaux. Il est précoce, plus nourrissant que la première pousse d'herbe et est prêt bien plus tôt que tout autre plante. Le seigle rend aussi de grands services comme pacage de fin d'automne. Lorsque toutes les autres plantes sont récoltées ou fanées ou que les plus délicates ont succombé aux gelées, le seigle d'automne continue à fournir, une abondance de fourrage jusqu'aux grands froids. On peut aussi l'employer comme pacage de mi-été en le semant en juin. Cependant il y a d'autres récoltes tout aussi bonnes que lui et qui valent même mieux que lui pour cela. Pour pacage d'automne et de printemps le seigle d'automne doit être semé plus tôt que lorsqu'on le destine à la production du grain. Une bonne époque pour faire les semailles est pendant le mois d'août ou même à la fin de juillet. Lorsqu'on le sème pour pacage il faut mettre plus de semence que lorsqu'on le sème pour la production du grain. Une quantité de un boisseau et demi à un boisseau et trois quarts donne une bonne épaisseur de plantes pour le pacage. Il ne faut pas le faire paître trop tôt en automne car il faut toujours laisser une végétation suffisante pour protéger le sol en hiver. Au printemps il vaut mieux au contraire le faire pacager ras et l'empêcher de trop pousser, car il ne plaît pas beaucoup au bétail après qu'il a commencé à épier.

W. C. McKILLICAN,
Régisseur,
Ferme expérimentale de Brandon, Man.

:o:

Un bon caveau à racines

(Notes des fermes expérimentales)

Un caveau à racines ne vaut rien si l'on n'a pas ce qu'il faut pour cultiver des racines ou pour les utiliser. A la station expérimentale de Rosthern, il se cultive des navets en grande culture depuis onze ans; la valeur de la récolte a varié de $14 à $40 par acre suivant la saison. Ces navets ont été distribués aux moutons, aux vaches laitières et aux animaux de boucherie et ils ont rapporté environ $7 la tonne.

On peut construire un bon caveau en creusant une fosse de 9 pieds de profondeur et de la largeur que l'on désire; une bonne dimension est de 15 pieds par 30 pieds. On se sert de poteaux de sept à huit pieds, mis à espacements de deux pieds de centre à centre, pour les murs, et tenus en place par des poteaux semblables, employés comme chevrons; l'extérieur des poteaux des murs est recouvert de perches ou de planches brutes et rempli de terre. Le toit est recouvert de perches ou de planches brutes et de deux pieds de terre. A une extrémité, on fait une entrée avec deux portes au fond et cette entrée est recouverte d'un porche.

Un caveau de ce genre, fait de billots de peuplier a duré pendant quatre ans et les pommes de terre se sont conservées sans geler tous les hivers. On ne recommande pas le peuplier cependant. Un caveau du même genre, fait de poteaux de cèdre et de bois d'épinette traité à la créosote et construit en 1917, ne montre aucun signe de pourriture après cinq ans. On trouvera des indications détaillées au sujet de ce caveau à racines dans le feuillet No. 10, intitulé "Caveaux pour racines et autres produits" que vient de publier la division des fermes expérimentales et dont on pourra se procurer un exemplaire en s'adressant au Bureau des Publications, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Wm. A. MUNRO,
Régisseur de la station expérimentale, Rosthern, Sask.

Faut-il faire saillir les juments en automne? Avantages et désavantages

Beaucoup d'éleveurs ne font saillir leurs juments en automne que pour ne pas perdre une dernière occasion d'obtenir un poulain, lorsque, pour une raison ou pour une autre, la jument n'a pas été saillie ou n'a pu être fécondée plus tôt. C'est se tromper étrangement cependant que de considérer la saillie d'automne comme un pis-aller. Elle présente, comme pratique régulière, des avantages positifs.

Les avantages

La jument travaille plus. La jument qui pouline en mai ou en juin est loin de donner tous les services qu'elle pourrait rendre au travail, ou comme poulinière. Le soin de son poulain exige qu'elle passe plusieurs semaines et même la meilleure partie de l'été au pacage. Sur la ferme ordinaire, qui aurait cependant besoin de tous les chevaux, on ne peut guère astreindre la jument poulinière à de durs travaux avant d'accoucher, et elle exige un repos complet quelque temps après l'accouchement. Lorsqu'elle ne pouline pas avant la fin de l'automne au contraire ses services peuvent être utilisés quand on en a besoin et elle remplit son autre fonction — l'élevage du poulain — en hiver, à une époque où sur la plupart des fermes, *elle ne fait rien ou à peu près rien.* Un animal qui peut remplir deux fonctions aussi nécessaires et les faire au moment le plus utile est en réalité une machine presque parfaite.

Le poulain est plus vigoureux à la naissance. Quelle est, en général, la cause fondamentale de la faiblesse chez le poulain? C'est invariablement parce que la mère n'a pas pris assez d'exercice ou qu'elle a été mal nourrie en hiver. Par exercice, on n'entend pas nécessairement que la jument se tienne en plein air, sous la protection d'une meule de paille. L'exercice du meilleur genre est celui qui résulte du travail judicieusement exécuté, où l'animal est obligé de faire passer par ses poumons une abondance d'air pur, où les organes excréteurs du corps fonctionnent de la manière la plus efficace possible. Le foetus qui forme partie intégrale de la jument, profite également de ce nettoyage.

Ce que nous venons de dire explique pourquoi on obtint plus de poulains vigoureux en automne; il explique aussi mais d'une façon plus obscure, pourquoi le mal du nombril est beaucoup moins répandu chez les poulain qui viennent au monde à cette époque de l'année qu'à tout autre époque.

Le poulain a plus de chances la première année. Le poulain d'automne est généralement actif à la naissance. En général il court beaucoup sur les pacages en octobre et en novembre lorsqu'il fait beau. Il ne souffre pas de la chaleur, il n'est pas obligé de suivre une jument affamée sur des pacages brûlés. Les mouches, qui font de sa vie un supplice en été, ont disparu.

Pour un poulain vigoureux, à poil épais, il n'y a pas d'endroit plus sain que la cour de l'étable en hiver, pendant quelques heures par jour, surtout lorsqu'il y a un hangar ou un abri. Cette cour est une loge bien ventilée fournissant toutes les conditions nécessaires pour une croissance saine et rapide. Enfin, le poulain une fois sevré, est mieux préparé à résister aux épreuves de l'été que son frère, né au printemps.

Les désavantages

On n'a pas toujours des étalons. S'il n'y pas d'étalon à demeure sur la ferme ou dans les environs, il est souvent impossible de faire saillir une jument en dehors de la saison régulière, quand les étalons passent ou qu'ils sont loués aux sociétés.

Quelques juments sont difficiles à féconder. Il est presque impossible d'accoupler certaines juments en dehors de la saison naturelle. C'est là une grande difficulté, mais le fait reste que dans bien des cas elle n'existe qu'en théorie, dans l'esprit du propriétaire, la jument ne s'en soucie nullement.

En général, cette pratique de la saillie des juments en automne est à recommander. Nous vous recommandons de l'essayer, si vous êtes dans les conditions nécessaires. Faites saillir une jument cet automne pour qu'elle accouche l'automne suivant entre septembre et décembre.

GEO. B. ROTHWELL,
Eleveur du Dominion.

:o:

Q.— Quel est le comble du dévouement pour un médecin?

R.— C'est de prodiguer des soins à un crayon, sous prétexte qu'il a mauvaise mine.

Tuberculose bovine

Le moyen de savoir si le troupeau est sain et de le conserver sain

Tous les cultivateurs et les éleveurs de bétail auront intérêt à lire attentivement le feuillet No. 16 du Ministère fédéral de l'agriculture que vient de publier le Directeur Général Vétérinaire. C'est une liste de 47 questions et réponses se rapportant au système de troupeaux accrédités et à la tuberculose bovine en général. Il y a 17 questions et réponses sur l'épreuve municipale dont deux expliquent la pasteurisation: 6 questions sur le système d'épreuve par surveillance, 6 sur l'épreuve au moyen de vétérinaire privé auquel le Ministère fournit de la tuberculine sur demande adressée au Directeur Général Vétérinaire, 6 sur la tuberculose des porcs et 4 sur la tuberculose des volailles, au total 85 questions et réponses, donnant des renseignements complets sur les précautions à prendre pour maintenir, à peu de frais, les bovins, et tous les animaux en général, sains et sans tuberculose. Les quatre choses essentielles pour prévenir la tuberculose sont, d'abord, un troupeau sain au commencement, puis la propreté, la ventilation et la lumière. Ce feuillet que l'on peut se procurer gratuitement en s'adressant au Bureau des Publications, Ottawa, est intitulé, "La tuberculose Bovine."

Publié, par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, le 22 août, 1922.

:o:

Le comble

Q.— Quel est le comble de la restitution?

R. C'est de rendre le dernier soupir.

:o:

Conseils utiles

Pour purifier l'eau

En période d'épidémie et pendant les grandes chaleurs, il est de toute nécessité de purifier l'eau afin d'anéantir l'action des microbes nuisibles. Pour cela, on la fait bouillir, mais il est nécessaire que le récipient soit fermé; mais pour qu'elle soit d'une digestion facile il faut la fouetter, avec un fouet de jonc ou de ferblanc, comme on s'en sert pour battre les oeufs en neige.

On rend encore l'eau saine en pressant le jus d'un demi-citron dans un litre d'eau.

Ce simple procédé suffit pour la rendre, dans une certaine mesure, exempte de danger.

Pour conserver le beurre frais

Vous conserverez le beurre frais pendant plusieurs jours, si vous le tassez dans un bol et que vous renversiez ce bol dans une assiette creuse remplie d'eau et que vous changiez cette eau rapidement chaque jour.

Pour conserver la viande en été

Il suffit de la plonger entièrement dans du lait caillé, on la conservera ainsi pendant plusieurs jours. Il n'y aura plus qu'à la tremper dans l'eau fraîche et à l'essuyer avant de la faire cuire.

Vin de rhubarbe

5 lbs de rhubarbe.
1 gallon d'eau froide.

Laissez macérer pendant dix jours, puis enlevez l'eau qui a servi à faire tremper la rhubarbe et pressez cette dernière si vous avez une presse....

Ajoutez au liquide obtenu par la pression et la macération:

3 lbs de sucre.
1 lb de raisin sec.

Mettez le tout dans un tonneau défoncé que vous brassez 2 fois par jour.

On reconnait que le liquide a fini de fermenter quand le chapeau ou raisin, qui était à la surface est descendu au fond du tonneau. Soutirez alors le liquide dans un fût foncé et laissez-le reposer de 8 à 15 jours. Ensuite soutirez de nouveau dans un autre baril et immédiatement clarifiez-le avec de la gélatine et laissez reposer une dizaine de jours, après quoi il sera déjà potable, mais il sera encore meilleur si on le laisse vieillir.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

MARCELIN, Sask.

Dimanche, le 27 août, avait lieu la bénédiction, par S. Grandeur Mgr Prud'homme, de la pierre angulaire de notre église en construction. Tous les citoyens de Marcelin, petits et grands, jubilaient de recevoir pour la première fois leur bien-aimé évêque. Les Cadets du Sacré-Coeur, à cheval, ont escorté S. Grandeur jusqu'à l'église. La jeunesse de Marcelin était fière de payer ce tribut d'hommages à notre premier pasteur.

Beaucoup d'entre nous n'avaient pas eu encore la joie d'entendre Mgr Prud'homme. Tendre et paternel, il nous a dit des choses qui allaient droit au coeur; il nous a encouragés et nous nous sentions ensuite plus forts.

Après la bénédiction de la pierre angulaire par Mgr Prud'homme, M. l'abbé Joly, de Blaine Lake, a bien voulu nous adresser quelques mots en nous invitant chacun à donner notre petit coup de marteau et à laisser tomber notre obole dans l'élégant panier fleuri placé à cet effet.

En remplacement de M. l'abbé Myre, condamné au repos forcé pour quelque temps, M. Paquette est chargé de la paroisse. Depuis la première journée, nous avons pu apprécier son dévouement et ses qualités; il se donne sans compter à la paroisse de Marcelin.

—:o:—

VERWOOD, Sask.

Bienvenue — Une transaction financière importante fut l'achat du garage de MM. Mills et Simpson par MM. F. Rainville et Albert Robillard, autrefois de Willow Bunch. M. Mills nous quittera pour la Colombie Anglaise et M. S. Simpson pour l'Ontario. Bon voyage! Nous saluons avec un bien vif plaisir l'arrivée de ces nouveaux catholiques, et c'est de tout coeur que nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Progrès — Nous avons droit d'être fiers des progrès que nous avons faits depuis 3 ans et nous devons en bénir la Providence. Les nôtres occupent des postes importants: deux marchands généraux: MM. J. Bracey et Bellefleur & Létourneau, Ltée. Un forgeron: M. Jos. Héroux. Deux acheteurs de grains: MM. Haughian et Mailloux. Un imprimeur et éditeur de la "Verwood Gazette": M. Frank Morrisson. Un barbier, M. Dawydink. Pharmacien, M. L. Johnson & Cie. Contremaitre du C.P.R., M. F. Macette. Maitre de poste et juge de paix, M. V. H. Sanders. Un ingénieur, M. Moore. Un rentier, M. Alexis Breault. Propriétaire de l'écurie Centrale, M. Léo Roy. Le "Drayman", M. Jean Bourdage.

Il nous faudrait encore un médecin, un boucher, un sellier et un cordonnier. Verwood est le poste le plus important sur le Canadien Pacifique, ligne Assiniboia-Weyburn. Des fermiers sérieux auraient d'excellents achats à faire sur de bonnes fermes sises à proximité de la voie ferrée. On peut toujours s'adresser soit à M. le Curé ou à M. H. Sanders, N.P.

Visiteurs — MM. les abbés Lussier et Arès, du collège de Gravelbourg, étaient de passage au presbytère ces jours-ci en compagnie de M. Laflamme, E.E.M., de Montréal.

Mme Olivier Tanguay, de Montréal, est en promenade chez son frère, M. l'abbé Ménard.

— Mme Ernest Lamontagne, de Joeville, a passé la semaine au presbytère.

— M. et Mme. V. Gagné, de St-Victor, ont visité leurs amis de Verwood.

— M. J. Viala, de St-Victor, était ici le 28 courant.

— Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de M. et Mme Dr. H. Lavallée, de Willow Bunch.

— M. Morrisson est de retour d'un voyage d'affaires à Régina.

— Plusieurs nouvelles familles s'annoncent. Nous avons de quoi satisfaire tous les goûts si elles désirent s'établir dans nos parages.

Bazar — Nos dames et demoiselles, sous l'habile présidence de Mme F.-X. Bellefleur, sont à l'oeuvre pour organiser notre grand bazar de la fin d'octobre. Si l'on en juge par l'entrain et l'harmonie qui règnent, notre prochain bazar surpassera ceux des années précédentes. Nombreux sont les amis qui nous ont promis leur concours. Les dates du bazar seront annoncées bientôt. La soirée le "shower" qui aura lieu le 9 courant au soir chez M. et Mme Mailloux, au profit du bazar promet d'être un succès. Tous les amis, messieurs et dames, sont cordialement invités.

Secrétaire — Mme P. Mailloux a été élue secrétaire du comité du bazar pour remplacer Mme E. Séguin. Nos félicitations.

—:o:—

MEYRONNE, Sask.

Monsieur le Curé avec son auto célèbre "marche toujours" et le Dr. Aubin, avec le sien, qui est plus aristocratique, avaient organisé un petit séjour de campement à la Montagne des Bois. Il s'agissait de s'acquitter d'une promesse faite déjà depuis longtemps, aux enfants de choeur de la paroisse.

Ces jeunes garçons, accompagnés de leur instituteur, ont joui au plus haut degré de leur excursion. Le clou de la fête a été, paraît-il, la lutte, du "poppy" que tout le monde connait, avec un porc-épic. Le pauvre chien, s'il a procuré bien du plaisir à ses compagnons, n'en a pas moins trouvé que le clou était un peu pointu.

— La récolte est magnifique sur tout le territoire de Meyronne et les moissons se font dans d'excellentes conditions. Les battages sont aussi commencés à la date du 23. Voilà deux ans que les récoltes sont avantageuses au point de vue du rendement; il ne nous manque que la population pour les consommer. La prospérité ne viendra pas par des débouchés en Europe; il est illusoire de les attendre, pour le moment au moins, en raison du cours du change.

Ce qu'il faut c'est tenir, et, augmenter la population par l'immigration et les naissances. Nos gouvernements le comprendront-ils? En attendant, le sud de la Saskatchewan vaut bien le nord, l'est et beaucoup d'autres pays.

SAINT-VICTOR, Sask.

Les Quarante-Heures

Samedi, le 26 août, commençaient en notre église paroissiale, les exercices des Quarante-Heures. A 10 h., grand'messe solennelle célébrée par M. l'abbé Duchaine, vicaire à Willow Bunch; assistaient comme diacre, le Rév. Père Poulet, O.M.I., et prédicateur des Quarante-Heures; et comme sous-diacre, M. l'abbé Lussier, professeur au collège de Gravelbourg. Le Rév. Père Poulet, O.M.I., fit le sermon d'ouverture, prenant pour texte les paroles de l'évangile de St-Jean: **Caro mea vere est cibus et sanguis meus vere est potus**: Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang un breuvage." Samedi soir, à 8 heures, les fidèles se réunissaient de nouveau à l'église pour la récitation du chapelet; le sermon fut donné sur la communion fréquente. Avant la bénédiction du Très Saint Sacrement, il y eut amende honorable au Sacré-Coeur de Jésus.

Dimanche le Rév. Père prédicateur chanta la grand'messe et donna le sermon sur l'action catholique; l'église était remplie de fidèles venus non seulement de la paroisse de Saint-Victor, mais des paroisses environnantes. Pendant toute la journée samedi et dimanche spécialement, les fidèles sont venus en grand nombre prier devant le Très-Saint Sacrement exposé. L'autel était magnifiquement décoré de fleurs naturelles, apportées par les dames de Sainte-Anne.

Dimanche soir toute la paroisse fut convoquée de nouveau à l'église pour l'heure sainte. Le Rév. Père prédicateur donna un éloquent sermon sur le Sacré-Coeur. Toute la Garde d'Honneur du Sacré-Coeur était présente avec leur magnifiques bannières et leurs insignes. Comme le matin, l'église était remplie. Mme St-Cyr touchait l'orgue avec tout le talent musical qu'on lui connait. Le choeur de chant, sous l'habile direction de M. Alp. Beauvilliers chanta plusieurs beaux cantiques au Sacré-Coeur. M. l'abbé Lussier, professeur de musique et de chant au collège de Gravelbourg, chanta avec beaucoup d'âme "Aimer Jésus," "Du Roi des rois," "Je te révère."

La bénédiction solennelle fut donnée par M. le curé Lemieux de Willow Bunch; assistaient comme diacre M. l'abbé Morissette, et comme sous-diacre, M. l'abbé Lussier. Avant le **Tantum Ergo**, l'acte de réparation au Sacré-Coeur fut lu par le Rév. Père Poulet.

Lundi matin M. le curé chanta la messe de clôture. Une messe harmonisée avait été préparée pour la circonstance.

Après la messe un choeur puissant chanta les Litanies des Saints, et le **Pange Lingua** pendant la procession. Après la bénédiction du Très-Saint Sacrement, la cérémonie des Quarante-Heures se termina par le chant solennel du **Te Deum**. Nous avons lieu de nous réjouir. Les Quarante-Heures dans cette paroisse ont été suivies avec une grande piété. M. le curé désire féliciter les paroissiens de Saint-Victor pour l'esprit de foi qu'ils ont manifesté à Notre Seigneur Jésus Christ présent dans le sacrement de nos autels. Il félicite et remercie la Garde d'Honneur du Sacré-Coeur pour le bel exemple qu'elle a donné à la paroisse. Pas un seul ne manquait à l'heure sainte. Tous, pour la plupart, vous vous êtes approchés des sacrements. Oui, en ces jours de grâces et de salut, vous, membres de la Ligue du Sacré-Coeur et vous tous, chers paroissiens, vous avez contribué un peu à réjouir, à consoler le divin Coeur de Jésus. Ceci vous fait honneur et attirera les bénédictions de Dieu sur vous, vos familles et toute la paroisse.

Durant les Quarante-Heures il y a eu 165 confessions et environ 225 communions.

—:o:—

ST-HILAIRE DE BIGGAR, Sask.

Lundi, le 21 août, nous avions l'honneur de recevoir S. G. Mgr Prud'homme. C'était tout un événement pour notre petite mission. Grâce au concours et à la bonne volonté de tous, nous avons réussi à fêter Sa Grandeur selon nos humbles ressources. Notre église est un peu perdue dans les champs et il nous manquait beaucoup de choses, mais tout le monde y mit la main. MM. Jean de Bussac, G. Lortie et A. Marien s'étaient chargés de l'arc de triomphe, complètement garni de gerbes de blé. Si quelqu'un s'est étonné de voir les épis la tête en bas, qu'il sache que chez nous, même les épis courbent la tête devant Monseigneur. M. H. Tinant a fait un prie-Dieu, style Henri II, digne d'une cathédrale, puis avec d'autres, MM. Ferland, Marien et Grandmaison, s'est occupé de la confection des tables pour le banquet. MM. Jean de Bussac, Komadoski et A. Labelle ont planté des arbres. Pendant ce temps-là, nos dames se multipliaient pour préparer le banquet.

Notre distingué trésorier, M. E. l'Hoir a su voir à ce que rien ne manque et tout était prêt pour l'arrivée de Monseigneur. Sa Grandeur est venue de Biggar, accompagnée de nos marguilliers. Il y eut bénédiction de l'église, grand'messe et cérémonie de la confirmation. Nos petits confirmants étaient au nombre de 28, et par leur bonne tenue, ont su faire honneur à leurs parents et à ceux qui les avaient préparés.

Mgr Prud'homme nous a adressé la parole dans les deux langues; vous tous qui le connaissez, vous savez dans quels termes.

Je ne voudrais pas vous ennuyer du menu de notre banquet; qu'il me suffise de vous dire que les tables étaient chargées de fleurs et... d'un peu d'autre chose! Les adresses ont été lues, en français par M. J. de Bussac, en anglais par M. Goodwin. Une jolie petite pièce de vers, due à la plume de M. Lefèvre, a été lue par un des enfants de la mission de Cluny qui s'étaient joints aux nôtres pour la cérémonie. Dans sa réponse Mgr nous a dit qu'il nous aimait, puis il nous l'a montré ensuite en causant avec chacun de nous, en caressant les petits enfants. Sa Grandeur nous a quittés avec ces paroles: "Je vous laisse mon coeur et j'emporte les vôtres." Oui, vive Mgr Prud'homme! Qu'il vive longtemps celui qui est venu parmi nous pour nous aimer!

—:o:—

BLAINE LAKE, Sask.

Visite de Mgr Prud'homme

Samedi le 26, Sa Grandeur se rendait à Blaine Lake pour sa visite pastorale. Monseigneur débarqua à Leask où l'attendaient MM. les curés Joly et Paquette. Après un petit goûter chez M. Culinaere on prit le chemin de Blaine Lake. M. Yves Goieffic avait le bonheur de conduire Sa Grandeur dans son auto, décoré pour la circonstance. Plusieurs autos faisaient cortège. Au passage à Marcelin c'était beau et édifiant de voir plusieurs familles aux nombreux enfants agenouillées sur les galeries pour recevoir la bénédiction de celui qui passait, et tout ému, Monseigneur de grand coeur bénissait. Ca rappelait si bien le chez-nous si chrétien... Gardez bien votre foi et vos pieuses traditions, bonnes familles chrétiennes!...

A son arrivée à Blaine Lake, Monseigneur fit son entrée dans l'église, richement décorée. Après les prières usuelles, Sa Grandeur prit place au trône et M. le curé lui présenta la paroisse avec la plus cordiale et la plus filiale bienvenue. Suivit ensuite une adresse au nom des citoyens de langue française, lue et composée par M. Apchim. Une autre adresse fut lue en anglais par M. Jos. Gillis. Monseigneur répondit dans les deux langues, remercia, et nous dit sa joie de se trouver parmi nous. Vers les quatres heures M. le curé Joly l'accompagna pour une collation servie par les Dames de l'Autel. Dans la soirée, M. le curé Paquette, de Marcelin, vint rencontrer Sa Grandeur avec ses marguillers. Inutile de dire qu'ils étaient les bienvenus au presbytère de Blaise Lake.

Le lendemain, Monseigneur dit sa messe à 8 heures, assisté de MM. les abbés Joly et Meleweski. Après l'épitre, Sa Grandeur conféra l'ordre du diaconat à M. l'abbé Cordeau. C'était un très grand honneur pour Blaine Lake d'assister à une ordination. Pour plusieurs, c'était du nouveau et tous, en silence, pensaient et méditaient sur les beautés d'une ordination.

A la communion, bon nombre s'approchèrent de la Sainte Table, à la suite des petits enfants qui firent ce jour-là leur communion solennelle. Après la messe, Monseigneur leur adressa quelques mots et tous les petits allèrent prendre un goûter chez M. H. Gillies.

A la grand'messe, Sa Grandeur assista au trône. La messe fut chantée par M. le curé. Après le prône, Monseigneur donna le sermon dans les deux langues. Il insista sur les obligations des chrétiens, les devoirs et les beautés de notre sainte religion. Le sermon terminé, près de 50 personnes, enfants et grandes personnes reçurent la confirmation.

L'église pouvait à peine contenir tout le monde. Le chant fut bien rendu. Plusieurs chantres de Marcelin s'étaient mêlés à ceux de Blaine Lake. Mentionnons entre autres M. Le Houllier, de Québec, en visite à Marcelin, M. Rioux de Carleton, touchait l'orgue. Après la confirmation un petit garçon de huit ans vint faire un compliment à Monseigneur et une petite fille lui offrit un magnifique bouquet, et tout cela au nom des petits enfants.

Le diner se prit au presbytère. MM. les marguilliers, MM. J. J. Crowe, J. J. Cofflin, V. Bourgeault étaient présents. Vers les trois heures, c'était Marcelin qui venait faire cortège à Sa Grandeur pour la bénédiction de la pierre angulaire de leur magnifique église. M. Victor Bourgeault avait l'honneur de conduire l'évêque, accompagné de MM. les abbés Paquette et Joly. Tous les chars étaient décorés. Au départ de Blaine Lake on comptait environ 40 autos, venus de Marcelin, Leask et Blaine Lake.

De retour de Marcelin on se rendit au presbytère où l'on prit le souper. Plusieurs membres du clergé s'étaient fait un plaisir de venir saluer Sa Grandeur et prendre le souper en sa compagnie. Etaient présents M. le Chancelier, l'abbé S. Caron, parti de Prince-Albert en compagnie du Père Panhaleux, curé de la Cathédrale, M. l'abbé Morin, de Duck Lake, M. l'abbé Ouellette, de Wakaw, M. l'abbé Paquette, de Marcelin, M. l'abbé Cordeau, le nouveau diacre du matin.

A huit heures, eut lieu la bénédiction d'une statue de Saint-Joseph par M. l'abbé Caron. Le Révérend Père Panhaleux avait bien voulu accepter de donner un sermon sur St-Joseph. Il s'en acquitta tout comme s'il fut à la cathédrale. Sa Grandeur donna la bénédiction du T.-S. Sacrement pendant laquelle un Te Deum d'actions de grâce fut chanté. Puis chacun retourna chez soi, contents et satisfaits.

Le lendemain Sa Grandeur dit sa messe à nef heures. Un grand nombre s'approchèrent encore de la Sainte Table; puis, vers les onze heures, Monseigneur et sa suite prit le chemin de Muskeg Lake, voir le bon Père Simonin.

Monseigneur quittait Blaine Lake heureux de voir qu'il s'y faisait un peu de bien, apportant un bon souvenir des gens, de leur piété et de leur foi. De leur côté, comme partout ailleurs, les catholiques de St-André de Blaine Lake garderont du passage de Sa Grandeur un bien bon souvenir et seront toujours heureux de le revoir encore dans un avenir prochain. Puissent toutes ces fêtes en l'honneur du premier pasteur du diocèse raffermir la foi de nos catholiques, les attacher davantage à notre sainte religion... **Ut sint unum...**

EN FAMILLE

L'ordonnance du temps

L'activité de certaines personnes nous étonne parfois, on les envie, et l'on souhaiterait en surprendre le secret. Par contre, combien d'autres dont la vie est une course continuelle; qui cependant restent insuffisantes à leur besogne. C'est qu'il ne suffit pas de se dépenser, il faut encore savoir le faire judicieusement.

L'activité réelle est celle qui est à la fois constante et mesurée; et le moyen d'atteindre ce double but, c'est de systématiser son travail. On ne peut s'imaginer tout ce qu'il est possible d'accomplir grâce à cette ordonnance précise du temps, si on ne l'a expérimentée soi-même. Alors le travail nécessaire s'accomplit, et les temps libres augmentent les possibilités de développement personnel. Donc, si l'on veut une vie pleine, fructueuse, on se tracera un programme de vie. Dans ce programme on fera la part du travail manuel, des délassements, de la culture intellectuelle, la vie intérieure, enfin la part des oeuvres, puisque suivant Mgr Tissier "a l'enceinte du foyer ne se limitent pas les responsabilités de la femme."

On commencera par disposer du travail manuel, puisque c'est de celui-là que dépend l'autre, en le répartissant par jours et par semaines, à peu près de la manière suivante:

Lundi — lessive, ou si on l'envoie au dehors, couture.
Mardi — repassage ou raccomodage.
Mercredi — nettoyage spécial.
Jeudi — jour libre.
Vendredi — balayage général.
Samedi — lavage des planchers, cuisson des pâtisseries, etc.

Outre le travail spécial à chaque jour, il y a les tâches coutumières, lesquelles, il va sans dire, doivent être accomplies en leur temps. Il s'agit ici de la disposition du temps entre la préparation des repas, quand la maison a été mise en ordre.

Le nettoyage spécial s'entend du grand nettoyage à fond d'une pièce particulière. Par exemple on nettoiera;

le 1er mecredi du mois — le salon
le 2ème — le boudoir et la chambre
le 3ème — la salle à manger, y compris les argenteries
le ème — la cuisine
le 5ème quand il y en a — le hangar ou la cave suivant le cas, et les armoires extérieures.

La chambre de toilette n'a pas de jour spécial puisqu'elle doit être entretenue scrupuleusement chaque semaine. A passer ainsi les pièces à tour de rôle, la plus grande propreté règne sans surmenage pour la ménagère, ni grands bouleversements, si odieux aux maris. Car les hommes, en général, aiment une maison en ordre, mais n'aiment pas qu'on la range en leur présence, ni qu'il faille y sacrifier leurs aises.

Vers le milieu du jour, on se réservera au moins une demi heure de repos, qu'on fera coïncider avec le sommeil de bébé et l'absence des écoliers, ou si les enfants sont entre ces deux âges le leur faire partager et leur apprendre à respecter le nôtre. Pour rendre ce repos efficace, se coucher, prendre plusieurs respirations complètes — longues et profondes — puis procéder de la manière suivante pour obtenir une complète relaxation. Concentrer la pensée sur la lourdeur des pieds et des jambes jusqu'à ce qu'on sente une chaleur se répandre dans ces parties. Penser successivement de la même manière, aux mains, aux bras, au tronc, aux paupières, à la tête, jusqu'à ce que le corps entier semble s'enfoncer dans le lit. Alors la détente sera complète. Si les extrémités étaient froides, elles seront alors chaudes. Tout cela paraîtra peut-être puéril... jusqu'à ce qu'on l'ait essayé. Cela demande de la pratique mais cette habitude une fois acquise sera le meilleur préventif des troubles nerveux.

Au programme, disposer son temps et son travail de telle façon qu'on puisse avoir quelques soirées en intimité avec son mari. Cela favorisera l'échange des idées, la communion des sentiments, la discussion des questions domestiques: administration, budget, éducation des enfants, etc. Les âmes alors reprendront contact, les petits nuages qui auraient pu assombrir le ciel conjugal se dissiperont, et au sortir de ces tête-à-tête, chacun poursuivra sa tâche, l'un au dehors du foyer, l'autre au dedans conscient d'un amour intelligent, plus fort que les soucis de la vie.

Le jour libre sera assigné, le 1er du mois — aux visites le 2ème — au repos chez-soi; le 3ème — aux oeuvres; le 4ème — à la culture intellectuelle (visiter un musée, une bibliothèque, une galerie des arts, étudier la musique, la diction, faire une lecture sérieuse, etc.)

Le jour de repos chez soi pourra être consacré à la vie intérieure. Ces heures de recueillement sont de la plus haute importance pour maintenir l'équilibre moral. Plutôt prompte au don de soi, la femme est portée à oublier ses devoirs vis-à-vis d'elle-même, mais qu'elle se souvienne que pour se donner avec fruit, il faut se posséder. L'exemple qu'une mère doit à ses enfants du renoncement, d'une vie sérieuse, d'une piété fervente, comment pourra-t-elle le leur donner si elle ne regarde jamais en son âme pour y cultiver la vie divine? On profitera de ce jour de liberté pour se livrer à ses dévotions privilégiées; faire un pèlerinage tout intime à quelque sanctuaire dédié à la sainte Vierge, ou d'autres saints; ouvrir un livre pieux, etc. Ce jour de petite "récollection" mensuelle aidera à surnaturaliser les abnégations maternelles, favorisera les lumières nécessaires à la formation des enfants, et deviendra une source de grâces.

Pour quiconque est habitué à prendre l'ouvrage comme il se présente, cette ordonnance précise du temps paraîtra peut-être par trop assujettissante, mais si l'on en fait l'essai, l'ordre qui en résultera compensera amplement la contrainte qu'on se sera imposée. Sans doute les jours seront remplis, le désoeuvrement sera banni, mais, le soir venu, quelle reposante satisfaction que celle du devoir entièrement accompli. Et puis, l'habitude prise, le travail se fera plus facilement, plus rapidement, tout en laissant des loisirs qui permettront de faire face à toutes les obligations morales, sociales, et religieuses.

Madame A. Ferland-Angers.
(La Bonne Parole)

—:o:—

Les années qu'une femme retranche à son âge ne sont pas perdues, elles sont ajoutées à l'âge des autres femmes.

Comtesse Diane de Beausacq.

L'extravagance est si générale qu'on ne la remarque plus.

Malesherbes.

On n'est jamais le premier à dire quelque chose. Si c'est une pensée raisonnable, ou à peu près, cent l'ont déjà dite, si c'est une bêtise, mille l'ont dite avant vous.

Un souvenir heureux est peut-être sur terre plus vrai que le bonheur.

A. De Musset.

EVANGILE

Le quatorzième Dimanche après la Pentecôte

S. Mathieu, VI

EN ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Personne ne peut servir deux maîtres : car s'il aime l'un, il haïra l'autre; et s'il respecte l'un, il méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. C'est pourquoi je vous dis: Ne vous inquiétez ni de la nourriture nécessaire à la vie, ni des vêtements qui doivent couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement? Considérez les oiseaux du ciel ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, ils n'amassent rien dans les greniers; cependant votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus que les oiseaux du ciel? Et qui d'entre vous peut, avec tous ses soins, ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée? Et pour le vêtement, de quoi vous inquiétez-vous? Voyez les lis des champs, comme ils croissent; ils ne travaillent point, ils ne filent point; cependant je vous déclare que Salomon lui-même, dans toute sa magnificence, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a soin de vêtir ainsi une herbe des champs qui est aujourd'hui, et qu'on jettera demain dans le feu, comment pourrait-il vous oublier, hommes de peu de foi? Soyez donc sans inquiétude, et ne dites point; Que mangerons-nous? que boirons-nous? ou, de quoi nous vêtirons-nous? Ce sont là les soins qui occupent les païens; mais pour vous, votre Père connaît tous vos besoins. Cherchez donc avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroit.

La plainte de la Vierge

Dans une conférence, le R. P. Mathéo mettait sur les lèvres de la Mère des Douleurs une plainte émouvante contre l'immodestie des femmes dans leurs vêtements. Marie s'adresse aux mères chrétiennes et leur demande de veiller sur la pureté de leurs filles.

"Ne m'appelez plus belle!'. Ne m'appelez plus que la Mère des Douleurs! Je pleure parce que je ne trouve plus de mères.

"O vous, qui conservez pour Jésus la plus délicate fibre de vos coeurs; vous, qui lui avez consacré le sanctuaire du foyer aimé, contemplez son coeur plein d'angoisses mortelles; contemplez-le, l'âme navrée, la tête inclinée, les yeux voilés par une peine profonde et cruelle.

"Comme la tempête arrache de leurs nids les oiseaux des champs et fauche les tendres fleurs de la campagne, ainsi s'est levée, dans ces dernières années une terrible rafale, une habitude de licence, véritable haleine de l'enfer, qui souille sans pitié la blancheur virginale, la pureté et la délicatesse de vos jeunes filles, et même de vos enfants de cinq, huit, onze ans.

"Observez-les dans les rues, à la plage, dans les promenades et jusque dans les temples de mon divin Fils. Elles vont à peine couvertes, moitié-nues, dépouillées du costume de la pudeur. Et pourtant, mères chrétiennes, vous savez bien que cette nudité est un péché d'immodestie; et vous ne pouvez pas ignorer davantage que ce péché peut devenir pour vous très grave si par là vous êtes cause que ces lis perdent la pureté de leur calice. Voilà pourquoi, Moi, votre Reine, la Mère des Douleurs, je vous le demande, je vous en supplie, je vous en conjure, habillez-les; habillez-les décemment.

"Vous ne croyez pas au danger? Pauvres mères! La nudité est aujourd'hui en elles, dans les petites, impudeur inconsciente. Mais demain ce sera un péché très grave qui tombera comme une malédiction sur vous autres.

"Ne vous faites pas d'illusion: la chair et le sang sont déjà assez inclinés vers le mal. L'heure arrivera très triste, où ces enfants auront à lutter contre les instincts des passions. Mères, ne fomentez pas ces instincts, endormis aujourd'hui, dans l'heure de l'innocence; n'entassez pas du bois qui brûlera plus tard et dévorera peut-être les mères et les enfants dans une juste vengeance du Ciel.

"Mères chrétiennes, m'aimez-vous vraiment? Prouvez-le-moi dans cette lutte? Si mes larmes, mes supplications vous laissent insensibles, supprimez dans votre foyer la veilleuse devant mon image, éteignez-la et retirez les fleurs. Car, je veux avant tout dans vos foyers, la lampe de la foi et les fleurs de la candeur, de la pureté, de la modestie de vos filles, plus miennes que vôtres et plus à vous qu'au monde pervers.

"Préparez-vous une agonie sans cet effrayant remords d'avoir fomenté inconsciemment peut-être, mais d'avoir fomenté les tentations de la chair, tentations qui plus tard ont ouvert l'abîme du péché pour ces âmes et pour tant d'autres... Vous réclamez ma miséricorde, prouvez-moi désormais que vous êtes les dignes enfants de l'Immaculée; prouvez-moi que les épines qui blessent le coeur de Jésus et le coeur de votre Reine et Mère ne vous laissent pas insensibles."

†L.-N. Card. BEGIN,
arch. de Québec.

Le Coin des Enfants

LE PECHE D'IVROGNERIE

Mes enfants, le péché est une très vilaine chose . Le péché offense Dieu, notre Créateur et notre Père céleste, qui est infiniment bon, et que nous aimons de tout notre coeur.

L'ivrognerie est un grand péché, un péché mortel qui offense le bon Dieu, fait perdre le ciel, mérite l'enfer et fait souffrir Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il ne faut jamais commettre le péché d'ivrognerie, Saint-Thomas déclare que ce vice est le plus honteux des vices.

L'ivrognerie est la source de beaucoup d'autres péchés. L'homme qui est en boisson se met en colère, il sacre, blasphème, il injurie, il dit le mauvaises paroles, il frappe sa femme et ses enfants, il scandalise tous ceux qui le voient et l'entendent.

Saint Ambroise dit que l'ivrognerie est l'arsenal de toutes les passions. Saint Jean Crysostome dit également que là où se trouve l'ivresse, là est le démon, là se rencontrent toutes les iniquités. Enfin, Saint Augustin déclare que l'ivrognerie est la mère de tous les désordres, l'occasion de toutes les fautes, la racine des crimes, l'origine des vices, le naufrage de la chasteté, la perte du temps, une folie volontaire, une langueur pleine d'ignominie, la honte des moeurs, le déshonneur de la vie, l'opprobe de la vertu et la corruption de l'âme.

Aussi, l'ivrogne est-il un grand coupable devant le Bon Dieu qu'il offense de toutes manières, et l'Esprit Saint menace l'ivrogne de châtiments terribles dans ce monde et dans l'autre.

"Ceux qui se livrent au vin, c'est-à-dire à l'intempérance, seront chassés de l'héritage de leurs pères." (Proverbes, XXIII, 21.)

"Malheur à vous qui dès le matin ne cessez jusqu'au soir de vous enivrer des vapeurs du vin. Malheur à vous qui mettez votre gloire à supporter le vin, et votre force à remplir vos coupes des liqueurs enivrantes. C'est pourquoi, comme le chaume est dévoré par la flamme, ainsi les hommes seront séchés jusque dans leurs racines, et leur race se dissipera en poussière." (Isaie, V. III.

"L'insomnie, les angoisses et les douleurs à l'homme intempérant." (Eccli, XXI, 23.)

"Il boira, dit l'Apocalypse, du vin pur de la colère de Dieu ,qui est préparé dans le calice de sa vengeance; et il sera tourmenté dans le feu et dans le souffre." (XIV, 10-11.)

Ces châtiments sont terribles, mes enfants. Ils ne le sont pas trop cependant pour punir comme il le mérite l'ivrogne pour tous les péchés dont il s'est rendu coupable envers son Créateur ,et pour toutes les souffrances qu'il a infligées à sa pauvre famille.

Vous devez, donc, mes enfants, haïr ce vice honteux, le redouter grandement, et prendre la ferme détermination de ne jamais vous y laisser entraîner.

Car, si le Bon Dieu punit les ivrognes, il bénit au contraire et il récompense magnifiquement en ce monde et en l'autre ceux qui ont horreur de l'ivrognerie et vivent en bons chrétiens.

Vous serez donc tempérants. Mais afin d'être assurés de ne pas être des ivrognes lorsque vous serez grands, vous devez dès votre enfance détester la boisson, avoir les ivrognes en horreur et fuir soigneusement les occasions de boire. C'est le seul moyen assuré de ne pas devenir un buveur et un misérable. Car l'Esprit Saint nous avertit que lorsqu'il sera devenu grand, l'homme suivra les sentiers de sa jeunesse.

P. Hugolin, O.F.M.

—:o:—

Maximes

Etre sobre n'est pas une grande vertu, mais c'est un grand vice que de ne l'être pas.

Homme de vin , homme de rien.

Qui commet le péché attend la pénitence.

Les excès s'enchaînent l'un à l'autre par un lien invisible.

Serpents domestiques

Depuis l'infernale tentation dans le paradis terrestre, la vue d'un serpent provoque une répulsion instinctive Les exceptions sont peu nombreuses; on pourrait citer néanmoins les populations des pampas. Les femmes des prairies de l'Amérique équatoriale enroulent autour de leur cou des couleuvres émaillées d'émeraude et d'or, dont le contact glacé leur procure, sous le soleil terrible, une agréable sensation de fraîcheur.

Dans certaines régions des Indes, de la Guyane et du Brésil, les boas, les pythons, l'anacondo le plus grand serpent du monde — il a plus de 20 mètres de longueur — y vivent en bonne intelligence avec les habitants. Ils sont d'humeur paisible et n'attaquent jamais l'homme qui les chasse à coups de bâton quand ils deviennent importuns. Ils rendent même quelques services et remplacent les chats dans la nécessaire extermination des rongeurs. Comme ces énormes reptiles aiment les endroits abrités, ils dorment, durant le jour, sur le toit des habitations humaines. Ils en descendent le soir, jouent avec les enfants, et toute la nuit font la chasse aux rats de la région avoisinante. Ils sont assez bien domestiqués; leur taille seule est effrayante, et leur sifflement long et aigu effraye ceux qui n'ont pas l'habitude de l'entendre.

Le plus déplaisant dans ces individus est leur regard étrangement fixe, ce qui s'explique par l'absence de paupières et l'impossibilité de modifier l'expression de leurs prunelles. L'allure primitive du serpent était quelque peu différente de celle que lui donna la malédiction divine: "Tu ramperas sur le ventre." Il avait sans doute des pattes; il lui reste deux petits appendices à la naissance de la queue, vestige des membres locomoteurs, et qui sont atrophiés. Le serpent marche, en somme, sur toute sa longueur: il avance à l'aide de ses côtes très mobiles et se pousse en prenant son point d'appui sur les aspérités qu'il rencontre.

Les monstrueux serpents sont originaires d'Afrique, pour la plupart des espèces. Les pythons doivent leur nom au reptile que tua Apollon sur le mont Parnasse. Les pythons proprement dits diffèrent des boas par la forme et la disposition des dents. Le serpent couramment appelé boa est le molure, qui habite les rizières des grandes Indes.

Le repas de ces géants est chose curieuse. On leur donne, suivant leur taille, un gros lapin, un jeune chevreau ou un jeune porc. En liberté, ils s'attaquent aux cerfs, aux gazelles; quelques-uns sont assez forts pour braver un boeuf. Comment donc peuvent-ils introduire leur proie dans leur estomac, si extensible soit-il? Ils commencent par l'enserrer dans les replis de leur corps aux muscles puissants; ils l'étouffent; quand elle est morte, ils l'enduisent de bave, l'amollissent, la triturent, en font une espèce de pilule énorme, allongée, ne se soucient pas de broyer les os, à l'encontre de ce qui se dit souvent, et entreprennent d'avaler ce succulent dîner. S'agit-il d'un jeune porc" Le reptile le saisit au museau et l'introduit dans son tube digestif, la tête en avant. Son instinct lui enseigne qu'il ne doit pas prendre la proie à rebrousse-poil, elle ne passerait pas. Du reste, l'opération est longue, et particulièrement laborieuse tant que les épaules ne sont pas entrées dans le canal. Ensuite, l'ingestion est assez rapide. La mâchoire se disloque; la peau de la gueule se distend; le dîneur gagne sur sa proie, non pas à grosses bouchées, mais centimètre par centimètre. Il avale tout, poils, ongles, sabots, et, plus tard, il rejettera ces parties trop dures quand la digestion sera accomplie. Mais ce ne sera pas avant un mois et même davantage. Une dizaine de repas suffisent à faire vivre, pendant une année, ces grands reptiles, dont la résistance au jeûne est telle qu'ils peuvent rester sans manger durant quatre ans, pourvu qu'on leur donne à boire. L'expérience fut faite au Muséum de Paris, où l'on pouvait voir, naguère, plusieurs serpents de grandes dimensions.

:o:

L'inconvénient d'avoir des côtes d'or

BERLIN — Un jeune homme possédant des côtes artificielles en or et en platine, employé dans une fabrique de cigarettes, vit actuellement dans une inquiétude perpétuelle.

Il y a quelques années, ce jeune homme au corps riche, travaillant comme apprenti serrurier, tomba accidentellement du haut d'un édifice et se brisa toutes les côtes, moins une.

Transporté à l'hôpital, les médecins entreprirent de le guérir, mais ils durent remplacer les côtes fêlés ou rompues par des côtes en or et en platine.

L'opération réussit si bien que, quelques mois plus tard, muni de "côtes d'or," le jeune Allemand pouvait se mettre au travail.

On conçoit que cet ouvrier ne vit pas tranquille avec ses "côtes d'or," si l'on songe à la valeur énorme que ce métal a sur le marché monétaire et le désir homicide qui doit hanter l'esprit de ses camarades.

:o:

Rien de ce qui est vrai n'est ridicule.

Le cigare en France

Pendant que la mode des centenaires bat son plein, on pourrait bien, l'an prochain, célébrer celui du cigare, Il parait, en effet, que ce fut seulement en 1823, s'il faut en croire l'Intermédiaire des "Chercheurs," et à la suite de notre campagne en Espagne, que l'usage du cigare pénétra en France.

Voici ce que l'on lit à ce sujet dans les "Mémoires" de l'auteur dramatique Hipplyte Auger: "Notre retour à Paris eut lieu par Orléans. Sur la route, nous rencontrions assez fréquemment des officiers revenant d'Espagne. Ils avaient crânement le cigare à la bouche, habitude nouvelle, depuis devenue générale."

On a fait remarquer, il est vrai que le cigare existait bien auparavant mais qu'il ne se fumait que dans un monde très restreint. Ce n'est guère, d'ailleurs, que vers 1848 que son usage s'étendit chez toutes les classes de la société.

Néanmoins, on peut placer sa "vulgarisation" en France à l'année 1823.

Avis aux associations de fumeurs, ainsi qu'aux poètes du tabac.

:o:

Quatre ans dans un bain

Le lieutenant américain Milton B. Mackal, un vétéran de la grande guerre, vient de mourir à New-York après être resté pendant quatre ans dans un bain. Blessé en juin 1918, les médecins décidèrent d'immerger le lieutenant Mackal comme seul moyen de tenir propre ses graves blessures. Celles-ci ne guérirent pas, et le lieutenant resta dans son bain jusqu'à ces jours derniers. Il est mort d'une paralysie de l'estomac. Le président et Mme Harding s'intéressaient beaucoup à ce cas extraordinaire.

:o:

Une vache et une montre pas ordinaires

Nous prenons dans **Excelsior:**

Toutes les bonnes histoires venaient jadis de Marseille ou de Gascogne. L'Amérique, depuis tend à faire pâtir la réputation du Midi. Mais qui sait? Les Méridionaux ne sont peut-être pas définitivement battus, témoin ce joli récit qui nous vient des bords de la Garonne.

Il y a quelque sept ans, un cultivateur de l'heureux pays girondin avait suspendu à une barrière sa veste. Il la trouvait un peu lourde. Un jeune veau vint à passer. D'une mâchoire nonchalante, il se mit à manger le vêtement abandonné. Il avala une poche et la montre en or contenue dans icelle.

Le mois dernier, l'animal en question, devenu une vénérable vache, tombait sous le couteau du boucher. Et que retrouvait-on dans ses entrailles? La montre, naturellement! mais qui s'était placée de façon si ingénieuse, entre les deux poumons du ruminant, que le mouvement respiratoire remontait perpétuellement le mécanisme d'horlogerie. Le chronomètre, en sept ans, n'avait retardé que de quatre minutes!

Enfoncés les Américains!

L'Hirondelle de Ponteix

Administration: Adrien Liboiron.

Ponteix, Sask. No. 33 5ème année 10 septembre 1922

Fêtes du dimanche — Saint Sosthène — Fut un des bourreaux de Sainte Euphémie à Chalcédoine. Frappé du courage de la patiente, il refusa de continuer le supplice. Alors condamné à être dévoré par les bêtes, il fut jeté dans la fosse, mais ni les lions ni les ours affamés ne voulurent le toucher. Malgré ce miracle, les persécuteurs qui avaient des yeux pour ne point voir le firent brûler vif le lendemain. Il remit son âme à Dieu en prononçant le nom de Jésus, le 10 septembre 303.

Sainte Pulchérie — Impératrice, née en 399, morte en 453. Elle nous montre que s'il est difficile aux riches d'entrer dans le Royaume des Cieux, cela ne leur est pourtant pas impossible. Ils peuvent même devenir de grands saints s'ils savent, comme sainte Pulchérie, employer leur puissance et leurs richesses pour l'amour du prochain et la gloire de Dieu.

Baptêmes — Joseph-Léopold, fils de Napoléon de Montigny et de Léopoldine de Core. Parrain et marraine, Lévi et Bibiane de Montigny.

— Marie-Béatrice-Cécile, fille de Josephat Perrault et d'Eva Charlebois. Parrain et marraine, M. et Mme Adélard Massicotte.

Bazar de l'hôpital — La période en est ouverte **avec les condidates:** sur le rang ,11, **Melle** Bernadette Bédard; sur le **rang 12, Mme** Marie Dubé. Ces demoiselles **appartiennent à** de bonnes familles de la paroisse. Elles possèdent certainement le talent et le dévouement nécessaires pour réussir. On peut leur donner directement les objets que l'on désire offrir pour cette oeuvre, ou les confier aux membres du comité, Mmes Privé, Provencher, Paquin, Ste-Marie, Larochelle, W. St-Cyr, C. Tourigny et N. Lemay, qui se trouvent dans des cantons différents.

Voici les **dons offerts** pour la raffle dès le **premier jour:**

1 Montre-bracelet or, prix gagné au concours du "Patriote" par M. Ad. Liboiron et remis par lui à l'hôpital comme il l'avait promis.

2 Une tonne de charbon par M. W. A. Langevin.

3 $10 d'épiceries par M. R. Gauthier.

4 $10 en or par M. Rousseau, gérant de banque.

5 Magnifiques lunettes en or pour automobilistes (anonyme).

Divers — M. Raymond Denis a passé quelques jours à Ponteix, s'occupant avec succès d'assurances et de blé, en compagnie de M. Liboiron. Nous avons eu aussi l'aimable visite de M. l'abbé Bois, curé de Meyronne.

— M. P. Cornet nous a quittés pour aller faire chez lui les moissons et les battages. Il devait s'occuper aussi de réparer les dégâts causés par l'orage du 15 août, étables et graineries de son père écrasées ou emportées par le vent. Chose curieuse, des veaux qui étaient attachés à la crêche de leur étable furent aperçus intacts, debout au milieu des débris quand l'orage eut passé; de même un double chassis. Une poule seule avait péri.

— Le Rév. Père A. Bacciochi, après son excursion au Montana, s'en est retourné à Vanguard en faisant un arrêt à Ponteix.

— Mme Cousin, d'Ottawa, a causé une véritable surprise à ses amis de Ponteix en arrivant sans avoir prévenu personne.

— M. A. Evesque, de Frenchville, était samedi à Ponteix pour chercher des moissonneurs.

— Un incident bien fâcheux met en deuil la famille Voyer, de Vallée Ste-Claire; M. Joseph Bellavance, frère de Mme Voyer a trouvé la mort dans l'incendie de sa maison. Il a été conduit à Ponteix et inhumé le 26 dans le cimetière paroissial.

— M. Rousseau, gérant de la Banque d'Hochelaga, va habiter la maison de M. Jolin, coin de l'avenue Kléber et de la rue Lannes. La maison Rodrigue sera habitée par la famille Seguin, nouvellement arrivée.

:o:

MUNICIPALITE RURALE D'AUVERGNE No. 76

Décisions prises à la séance du 12 août, tenue à Ponteix par M. Eddy, maire, MM. Norton, Laybourne, Walls, Stalker et Hébert, conseillers.

Le rapport des inspecteurs est approuvé et sera publié dans les journaux locaux. La pénalité de $8.91 est cancellée sur le S.O. 11-9-11. Les évaluations sont ainsi fixiées pour les terres suivantes:

N.E. 26-7-12	$2,000
N.O. 24-7-12	2,000
N.O. 11-9-12	3,050
N.E. 26-7-12	1,350
S.E. 12-7-10	1,500
N.E. 36-8-10	2,350
N.O. 36-8-10	2,200
S.O. 1-9-10	2,650
N.E. 7-9-10	2,100
S. 1-2 3-9-10	4,800
N.E. 22-7-12	1,500
S.E. 26-9-12	2,500
S.O. 9-9-10	800
N.O. 9-9-10	2,700
S.E. 15-8-11	2,250
S. 1-2 14-8-11	4,400
N. 1-2 11-8-11	4,400
N.E. 35-7-11	2,000
S.E.2-8-12	2,400
O. 1-2 28-7-12	3,400

Les 400 dollars provenant des autos seront employés à l'est des 4, 9, 10 au lieu des sec. 33-28-21-8-10 comme cela avait été réglé le 6 mai.

Les conseillers Stalker et Hébert sont chargés de voir M. Ternier et de lui enjoindre d'enlever sa clôture sur la route du nord de la sec. 15-9-11.

Le secrétaire est approuvé pour avoir transféré, au pair, à C. A. Gillis $5,448 de certificats de ventes pour taxes.

Le conseiller Walls sera adjoint au maire pour août, septembre et octobre.

Le secrétaire est autorisé à transférer les certificats de vente pour taxe sur le N.E. 27-7-10 à Begg et Hayes, le lien de F. W. Walsh est enlevé sur cette terre. Le jugement Begg et Hayes sera mis à la Cour du Banc du Roi à Swift Current en octobre, et le secrétaire s'entendra pour cette affaire avec le département des affaires municipales.

Approuvé les conditions faites avec T. Finell pour vente de terre comme route sur E. 1-2 4-7-12.

Pour fourrière $31.20 seront payés à R. J. Warcu et $15 à B. Cross.

Hodge Ronald et Co. seront auditeurs pour 1922.

Les billets de chemin de fer et deux jours de dépenses seront payés au maire Eddy et au conseiller Walls pour le voyage à Régina.

Les comptes suivants seront aussi payés:

Brooks	$265.25
Walls	20.00
Gopher Bounty	21.60
Gopher Bounty	13.35
Aas	4.50
McCullough	12.00
Mauson	33.00
Desmeules	10.00
Office specialty	2.35
Rochon	13.90
Hodge Ronald	73.33
Western Muni. News	1.00
C. P. R.	9.75
Rochon	78.00
Rochon	35.00
Western M. News	7.74
Woodley - Thompson	38.60
Cameron	166.65
Foss	240.00
Hébert	36.45
M. Knight	3.00
Côté	95.00
Ruchs	1.00
Rusch	7.50
Dr. Clerk	7.50
Sask. Sanatorium	75.00
Gopher Bounty	6.65
Irwin et Journey	15.00
Foss	14.20
Côté	23.15
Landry	2.70
Brooks	14.45
Ternier	135.55
Stalker	38.00
Gillis	8.25
Corbin	92.50
Brehaut	35.20
Corbin	100.00
Fox	185.00
Hunter	11.00
Hunter	16.00
Jensen	84.25
Langevin	3.75
Baucamp	75.00
Gauthier	49.00
Richmond M.	2.50
Rochon	32.00
France Robinson	10.00
McDonald	29.35
Lallier J.	32.00
Tallefson	12.00
Freedman	80.00
Laybourne	77.25
Imperial L.	216.20
Eddy	58.40
Laybourne	19.25
Schier	162.65
Maloney	3.00
Coleman	2.00
Sinclair	7.25
Sinclair	14.00
Postmaster	10.00
Côté	15.75
Lamb	5.00
Stationery	8.50
Boulter	110.00
Ponteix Garage	8.00
Lallier A.	32.00
Hulbert	199.25
Postmaster	14.00
Irwin	58.50

Rapport de l'Inspecteur R. H. Matthews

Les livres sont bien tenus. La situation financière s'améliore. La dette est réduite de $93,700 à $56,220 avec un crédit de $6,780.39 à la Banque Royale d'Aneroid. Cela tient à la réduction des dépenses et à de bonnes collections. Sur le grain et les secours on a ainsi recueilli $18,908.05 et $2,417.82 d'intérêts.

$5,600 ont été recouvrés sur des taxes manquant de garantie. Les arrérages des taxes sont aujourd'hui de $70,675, tandis qu'à cette époque l'an dernier ils étaient de $6,920.00. Nous pensons que les taxes peuvent être diminuées de 10 à 6 mills. La municipalité peut avoir crédit pour $10,000 en vue des écoles et autres dépenses générales. Les demandes pour écoles montrent seulement une faible décroissance. Les $46,220.00 de dettes en banque sont guaranties par le gouvernement. Si l'on administre les finances avec soin, et que l'on collecte sérieusement les taxes pourront encore être diminuées l'an prochain.

R. H. Matthews,
Inspecteur.

:o:

L'espérance est le seul bien qui soit commun à tous les hommes; ceux qui n'ont plus rien la possèdent encore.

Thalès

:o:

Le doyen des automobilistes

Un fermier d'Opelonsas (Louisiane), nommé Auguste Jeansonne, a remporté le prix offert au plus vieux conducteur de la plus vieille automobile, à l'occasion du carnaval local. Jeansonne, qui a cent onze ans, conduisait une Ford construite en 1908 et dans laquelle se trouvait sa fille ainée, âgée de quatre-vingt-dix ans.

Vient de paraître

L'ACTION FRANCAISE D'AOUT

On lit, ce mois-ci, dans **l'Action française**, des articles de M. Georges Pelletier, de M. Wilfrid Gascon, du R. Père Lamarche, O.P., du R. Père Alexandre Dugré, S.J., un rapport du comité de propagande canadienne-française à Paris, et une autre de la Semaine des écrivains catholiques. M. Georges Pelletier, contribuant à l'enquête sur "notre avenir politique," examine les obstacles d'ordre économique à la fondation d'un Etat français. Le brillant journaliste, s'il ne cache point la gravité des obstacles, fait voir aussi la possibilité de les vaincre. Son article est une des plus vigoureuses contributions à cette enquête qui a déjà provoqué de si magnifiques études. M. Wilfrid Gascon vient apporter son adhésion aux enquêteurs en décrivant notre irrésistible évolution vers l'indépendance du Canada. C'est un travail fortement documenté et qui donne à réfléchir Le Père Lamarche fait un bout de chronique littéraire, judicieuse et fine comme toujours, au sujet du **comment ils ont grandi** de Joyberté Soulanges. Le Père Alexandre Dugré a donné à **l'Action française**, en primeur, un large extrait de sa prochaine brochure: **Contre le blasphème, tous!** C'est de la prose de bataille et combien vivante et opportune. Le secrétaire du comité de propagande à Paris, nous entretient, avec l'intérêt qu'il sait y mettre des initiatives de son comité; et un autre étudiant nous raconte la deuxième **Semaine des Ecrivains catholiques.** Il faut aussi lire, dans ce numéro d'août, un hommage à Emile Miller, le mot d'ordre à propos du chant du "O Canada" dans les écoles et quelques pages pleines de choses sur la vie de **l'Action française.**

:o:

Statistique des ongles

Les ongles croissent plus vite chez les enfants que chez les adultes.

A dater de la trentième année, leur croissance se ralentit un peu.

L'ongle du petit doigt grandit moins rapidement que celui des autres doigts.

Les ongles des pouces détiennent le record de la vitesse de croissance.

La croissance des ongles est, en moyenne, d'un millimètre tous les dix jours.

A cinquante ans, tant aux mains qu'aux pieds, on s'est coupé un peu plus de trente-six mètres d'ongles.

C'est un savant suisse, nommé Dufour, qui est parvenu à établir cette statistique des ongles.

Il y a consacré — il le dit, on peut donc le croire — douze années de sa vie.

C'est magnifique!

Feuilleton du Patriote de l'Ouest.

LES ANCIENS CANADIENS

par

Philippe Aubert de Gaspé

Publié avec l'autorisation de la Librairie Beauchemin, propriétaire des droits d'auteur de cet ouvrage.

No. 5

gage passé, dit de Locheill ant un effort sur lui-même primer son émotion, et je mon argument. Tu vois e mon coquin ne peut un tant fermer l'oeil sans couisque que sa proie lui échappe souvient-il de ce gentil écuue nous délivrâmes, l'année e, de cette énorme couleuulée sur elle-même au pied érable du parc de ton père, Jean-Port-Joli? Vois comme al constamment ses yeux arixés sur la pauvre petite bêr la fasciner. Vois comme réature saute de branche en e en poussant un cri plainpouvoir détourner un insyeux de ceux de l'horrible Qu'il cesse de le regarder, est sauvé. Te souviens-tu il était gai après la mort de rible ennemi? Eh bien, mon e mon fripon ferme l'oeil et e lui échappe.

is-tu, dit Jules, que tu es un dialecticien, et que tu meéclipser un jour, si ce jour s même arrivé, des bavards Socrate, Zénon, Montaigne s logiciens de la même farity a qu'un seul danger, c'est logique n'emporte le raisonns la lune.

u crois rire! dit Arché. Eh d'un seul pédant, portant la à l'oreille, se mêle de refuter se sérieusement, et je vois veil écrivailleurs à l'affût, qui ont fait et cause pour ou et des flots d'encre vont coulé bien des flots de sang es systèmes à peu près aussi ables que le mien. Voilà se fait souvent la réputaun grand homme!

n attendant, reprit Jules, ta ourra servir de pendant au ue faisait Sancho pour en-Don Quichotte. Quant à aime encore mieux la légennotre ami José.

ous n'êtes pas dégoûtés, fit , qui avait un peu sommeillé t la discussion scientifique.

coutons, dit Arché: *icuere omnes, intentique ora nt.*

onticuere..., incorrigible péécria d'Haberville.

e n'est pas un conte de curé, vivement José; mais c'est rai que quand il nous parle chaire de la vérité: car mon père ne mentait jamais.

ous vous croyons, mon cher dit de Locheill; mais contis'il vous plaît, votre charmanoire:

— Si donc, dit José, que le défunt père, tout brave qu'il était, avait une fichue peur, que l'eau lui dégouttait par le bout du nez, gros comme une paille d'avoine. Il était là, le cher homme, les yeux plus grands que la tête, sans oser bouger. Il lui sembla bien qu'il entendait derrière lui le tic tac qu'il avait déjà entendu plusieurs fois pendant sa route; mais il avait trop de besogne par-devant, sans s'occuper de ce qui se passait derrière lui. Tout à coup, au moment où il s'y attendait le moins, il sent deux grandes mains sèches, comme des griffes d'ours, qui lui serrent les épaules: il se retourne tout effaronché, et se trouve face à face avec la Corriveau qui se grapignait amont lui. Elle avait passé les mains à travers les barreaux de sa cage de fer, et s'efforçait de lui grimper sur le dos; mais la cage était pesante, et, à chaque élan qu'elle prenait, elle retombait à terre avec un bruit rauque, sans lâcher pourtant les épaules de mon pauvre défunt père, qui pliait sous le fardeau. S'il ne s'était pas tenu solidement avec ses deux mains à la clôture, il aurait écrasé sous la charge. Mon pauvre défunt père était si saisi d'horreur, qu'on aurait entendu l'eau qui lui coulait de la tête tomber sur la clôture, comme des grains de gros plomb à canard.

— Mon cher François, dit le Corriveau, fais-moi le plaisir de me mener danser avec mes amis de l'île d'Orléans.

— Ah! satanée bigre de chienne! cria mon défunt père (c'était le seul jurement dont il usait, le saint homme, et encore dans les grandes traverses.)

— Diable! dit Jules, il me semble que l'occasion était favorable! quant à moi, j'aurais juré comme un païen.

— Et moi, reprit Arché, comme un Anglais.

— Je croyais avoir pourtant beaucoup dit, répliqua d'Haberville.

— Tu es dans l'erreur, mon cher Jules! Il faut cependant avouer que messieurs les païens s'en acquittaient passablement, mais les Anglais! les Anglais! Le Roux qui, après sa sortie du collège, lisait tous les mauvais livres qui lui tombaient sous la main, nous disait, si tu t'en souviens, que ce polisson de Voltaire, comme mon oncle le Jésuite l'appelait, avait écrit dans un ouvrage qui traite d'événements arrivés en France sous le règne de Charles VII, lorsque ce prince en chassait ces insulaires, maîtres de presque tout son royaume; Le Roux nous disait que Voltaire avait écrit que "tout Anglais jure" Eh bien, mon fils, ces événement se passaient vers l'année 1445; disons qu'il y ait trois cents ans depuis cette époque mémorable et juge toi-même quels jurons formidables une nation d'humeur morose peut avoir inventés pendant l'espace de trois siècles!

— Je rends les armes, dit Jules: mais continue, mon cher José.

— Satanée bigre de chienne, lui dit mon défunt père, est-ce pour me remercier de mon *dépréfundi* et de mes autres bonnes prières que tu veux me mener au sabbat? Je pensais bien que tu en avais, au petit moins, pour trois ou quatre mille ans dans le purgatoire pour tes fredaines. Tu n'avais tué que deux maris: c'était une misère! aussi ça me faisait encore de la peine, à moi qui ai toujours eu le coeur tendre pour la créature, et je me suis dit: Il faut lui donner un coup d'épaule; et c'est là ton remerciement, que tu veux monter sur les miennes pour me trainer en enfer comme un hérétique!

— Mon cher François, dit la Corriveau, mène-moi danser avec mes bons amis; et elle cognait sa tête sur celle de mon défunt père, que le crâne lui résonnait comme une vessie sèche pleine de cailloux.

— Tu peux être sûre, dit mon défunt père, satanée bigre de fille de Judas *l'Escariot*, que je vais te servir de bête de somme pour te mener danser au sabbat avec tes jolis mignons d'amis!

— Mon cher François, répondit la sorcière, il m'est impossible de passer le Saint-Laurent, qui est un fleuve bénit, sans le secours d'un chrétien.

— Passe comme tu pourras, satanée pendue, que lui dit mon défunt père; passe comme tu pourras: chacun son affaire. Oh! oui! compte que je t'y mènerai danser avec tes chers amis, mais ça sera à poste de chien comme tu es venue, je ne sais comment, en traînant ta belle cage qui aura déraciné toutes les pierres et tous les cailloux du chemin du roi, que ça sera un escandale, quand le grand voyer passera ces jours ici, de voir un chemin dans un état si piteux! Et puis, ça sera le pauvre habitant qui pâtira, lui, pour tes fredaines, en payant l'amende pour n'avoir pas entretenu son chemin d'une manière convenable!

Le tambour-major cesse enfin tout à coup de battre la mesure sur sa grosse marmite. Tous les sorciers s'arrêtent et poussent trois cris, trois hurlements, comme font les sauvages quand ils ont chanté et dansé "la guerre", cette danse et cette chanson par lesquelles ils préludent toujours à une expédition guerrière. L'île en est ébranlée jusque dans ses fondements. Les loups, les ours, toutes les bêtes féroces, les sorciers des montagnes du nord s'en saisissent, et les échos les répètent jusqu'à ce qu'ils s'éteignent dans les forêts qui bordent la rivière Saguenay.

Mon pauvre défunt père crut que c'était, pour le petit moins, la fin du monde et le jugement dernier.

Le géant au plumet d'épinette frappe trois coups; et le plus grand silence succède à ce vacarme infernal. Il élève le bras du côté de mon défunt père, et lui crie d'une voix de tonnerre; Veux-tu bien te dépêcher chien paresseux, veux-tu bien te dépêcher, chien de chrétien, de traverser notre amie? Nous n'avons plus que quatorze mille quatre cents rondes à faire autour de l'île avant le chant du coq: veux-tu lui faire perdre le plus beau du divertissement?

— Va-t'en à tous les diables d'où tu sors, toi et les tiens, lui cria mon défunt père, perdant enfin toute patience.

— Allons, mon cher François, dit la Corriveau, un peu de complaisance! tu fais l'enfant pour une bagatelle; tu vois pourtant que le temps presse: voyons, mon fils, un petit coup de collier.

— Non, non, fille de Satan! dit mon défunt père. Je voudrais bien que tu l'eusses encore le beau collier que le bourreau t'a passé autour du cou, il y a deux ans: tu n'aurais pas le sifflet si affilé.

Pendant ce dialogue, les sorciers de l'île reprenaient leur refrain:

Dansons à l'entour,
Toure-loure;
Dansons à l'entour,

— Mon cher François, dit la sorcière, si tu refuses de m'y mener en chair et en os, je vais t'étrangler; je monterai sur ton âme et je me rendrai au sabbat. Ce disant, elle le saisit à la gorge et l'étrangla.

— Comment, dirent les jeunes gens, elle étrangla votre pauvre défunt père?

— Quand je dis étranglé, il n'en valait guère mieux, le cher homme, reprit José, car il perdit tout à fait connaissance.

Lorsqu'il revint à lui, il entendit un petit oiseau qui criait! *qué-tu?*

— Ah çà! dit mon défunt père, je ne suis donc point en enfer, puisque j'entends les oiseaux du bon Dieu! Il risque un oeil, puis un autre, et voit qu'il fait grand jour; le soleil reluisait sur le visage.

Le petit oiseau, perché sur une branche voisine, criait toujours: *qué-tu?*

— Mon cher petit enfant, dit mon défunt père, il m'est malaisé de répondre à ta question, car je ne sais trop qui je suis ce matin: hier encore je me croyais un brave et honnête homme craignant Dieu; mais j'ai eu tant de traverses cette nuit, que je ne saurais assurer si c'est bien moi, François Dubé, qui suis ici présent en corps et en âme. Et puis il se mit à chanter, le cher homme:

Dansons à l'entour,
Toure-loure;
Dansons à l'entour,

Il était encore à moitié ensorcelé. Si bien toujours, qu'à la fin il s'aperçut qu'il était couché de tout son long dans un fossé où il y avait heureusement plus de vase que d'eau, car sans cela mon pauvre défunt père, qui est mort comme un saint, entouré de tous ses parents et amis, et muni de tous les sacrements de l'Eglise, sans en manquer un, aurait trépassé sans confession, comme un orignal au fond des bois, sauf le respect que je lui dois et à vous, mes jeunes messieurs. Quand il se fut *déhâlé* du fossé où il était serré comme dans un *étoc* (étau), le premier objet qu'il vit fut son flacon sur la levée du fossé; ça lui ranima un peu le courage. Il étendit la main pour prendre un coup; mais, bernique! Il était vide! la sorcière avait tout bu.

— Mon cher José, dit de Locheill, je ne suis pourtant pas plus lâche qu'un autre; mais, si pareille aventure m'était arrivée, je n'aurais jamais voyagé seul de nuit.

— Ni moi non plus, interrompit d'Habervillle.

— A vous dire le vrai, mes messieurs, dit José, puisque vous avez tant d'esprit, je vous dirai en confidence que mon défunt père, qui, avant cette aventure, aurait été dans un cimetière en plein coeur de minuit, n'était plus si hardi après cela; car il n'osait aller seul faire son train dans l'étable, après soleil couché.

— Il faisait très prudemment: mais achève ton histoire, dit Jules.

— Elle est déjà finie, reprit José; mon défunt père attela sa guevalle, qui n'avait eu connaissance de rien, à ce qu'il paraît, la pauvre bête, et prit au plus vite le chemin de la maison; ce ne fut que quinze jours après qu'il nous raconta son aventure.

Que dites-vous maintenant, monsieur l'incrédule égoïste, qui refusiez tantôt au Canada le luxe de ses sorciers et sorcières? dit d'Haberville.

Je dis, répliqua Arché, que nos sorciers calédoniens ne sont que des sots comparés à ceux de la Nouvelle-France; et que, si je retourne jamais dans mes montagnes d'Ecosse, je les fais mettre en bouteilles, comme fit LeSage de son diable boiteux d'Asmodée.

Hem! hem! dit José, ce n'est pas que je les plaindrais, les insécrables gredins, mais où trouver des bouteilles assez grandes? voilà le plus pire de l'affaire.

CHAPITRE CINQUIEME

On entendit du côté de la mer un bruit épouvantable, comme si des torrents d'eau, mêlés à des tonnerres, eussent roulé du haut des montagnes; tout le monde s'écria: voilà l'ouragan.
Bernardin de Saint-Pierre

Que j'aille à son secours, s'écria-t-il, ou que je meure.
Bernardin de Saint-Pierre

Les vents et les vagues sont toujours du côté du plus habile nageur.
Gibbon

La débacle

Les voyageurs continuent gaiement leur route; le jour tombe. Il marchent pendant quelque temps à la clarté des étoiles. La lune se lève et éclaire au loin le calme du majestueux Saint-Laurent. A son aspect, Jules ne peut retenir une ébullition poétique, et s'écrie;

— Je me sens inspiré, non par les eaux de la fontaine d'Hippocrène, que je n'ai jamais bues, et que j'espère bien ne jamais boire, mais par le jus de Bacchus, plus aimable que toutes les fontaines du monde, voir même les ondes limpides du Parnasse. Salut donc à toi, ô belle lune! salut à toi, belle lampe d'argent qui éclaire les pas de deux hommes libres comme les hôtes de nos immenses forêts, de deux hommes nouvellement échappés des entraves du collège! Combien de fois, ô lune! à la vue de tes pâles rayons, pénétrant sur ma couche solitaire, combien de fois, ô lune! ai-je désiré rompre mes liens et me mêler aux bandes joyeuses, courant bals et festins, tandis qu'une règle cruelle et barbare me condamnait à un sommeil que je repoussais de toutes mes forces. Ah! combien de fois, ô lune! ai-je souhaité de parcourir, monté sur ton disque, au risque de me rompre le cou, les limites que tu éclairais dans ta course majestueuse, lors même qu'il m'eût fallu rendre visite à un autre hémisphère! Ah! combien de fois.....

— Ah! combien de fois as-tu déraisonné dans ta vie, dit Arché, tant la folie est contagieuse: écoute un vrai poète et humilie-toi, superbe!

O lune! à la triple essence, toi que les poètes appelaient autrefois Diane chasseresse, qu'il doit t'être agréable d'abandonner l'obscur séjour de Pluton, ainsi que les forêts où, précédée de ta meute aboyante, tu fais un vacarme à étourdir tous les sorciers du Canada! Qu'il doit t'être agréable, ô lune! de parcourir maintenant, en reine paisible, les régions éthérées du ciel dans le silence d'une belle nuit! Aie pitié, je t'en conjure, de ton ouvrage; rends la raison à un pauvre affligé, mon meilleur ami, qui...

— O Phébé! patronne des fous, interrompit Jules, je n'ai aucune prière à t'adresser pour mon ami: tu es innocente de son infirmité; le mal était fait....

— Ah çà! vous autres, mes messieurs, dit José, quand vous aurez fini de jaser avec madame la lune, à laquelle j'ignorais qu'on pût conter tant de raisons, vous plairait-il d'écouter un peu le vacarme qui se fait au village Saint-Thomas?

Tous prêtèrent l'oreille: c'était bien la cloche de l'église qui sonnait à toute volée.

— C'est l'Angélus, dit d'Haberville.

— Oui, reprit José, l'Angélus à huit heures du soir!

— C'est donc le feu, dit Arché.

— On voit pourtant point de flammes, repartit José; dans tous les cas dépêchons-nous; il se passe quelque chose d'extraordinaire là-bas.

Une demi-heure après, en forçant le cheval, ils entrèrent dans le village de Saint-Thomas. Le plus grand silence y régnait; il leur parut désert: des chiens seulement, enfermés dans quelques maisons, jappaient avec fureur. Sauf le bruit de ces roquets, on aurait pu se croire transporté dans cette ville des Mille et une Nuits où tous les habitants étaient métamorphosés en marbre.

Les voyageurs se préparaient à entrer dans l'église dont la cloche continuait à sonner, lorsqu'ils aperçurent une clarté, et entendirent distinctement des clameurs du côté de la chute, près du manoir seigneurial. S'y transporter fut l'affaire de quelques minutes.

Le plume d'un Cooper, d'un Chateaubriand, pourrait seule peindre dignement le spectacle qui frappa leurs regards sur la berge de la Rivière-du-Sud.

Le capitaine Marcheterre, vieux marin aux formes athlétiques, à la verte allure, malgré son âge, s'en retournait vers la brune à son village de Saint-Thomas, lorsqu'il entendit, sur la rivière, un bruit semblable à celui d'un corps pesant qui tombe à l'eau; et aussitôt après les gémissements, les cris plaintifs d'un homme qui appelait au secours. C'était un habitant téméraire, nommé Dumais, qui, croyant encore solide la glace, assez mauvaise déjà, qu'il avait passée la veille, s'y était aventuré de nouveau, avec cheval et voiture, à environ une douzaine d'arpents au sud ouest du bourg. La glace s'était effondrée si subitement, que cheval et voiture avaient disparu sous l'eau. Le malheureux Dumais, homme d'ailleurs d'une agilité remarquable, avait bien eu le temps de sauter du traîneau sur une glace plus forte, mais le bond prodigieux qu'il fit pour échapper à une mort inévitable joint à la pesanteur de son corps, lui devint fatal: un de ses pieds s'étant enfoncé dans une crevasse, il eut le malheur de se casser une jambe, qui se rompit au-dessus de la cheville, comme un tube de verre.

(*à suivre*)

Les Anciens Canadiens, *par Philippe Aubert de Gaspé. En vente à la librairie Beauchemin, Montréal, au prix d'une piastre le volume broché.*

Prince-Albert

— Monsieur l'abbé Cordeau a été ordonné prêtre dimanche dernier à Allan, Sask. par Sa Grandeur Monseigneur Prud'homme. Le nouveau lévite a dit sa première messe à l'Hopital St-Paul, à Saskatoon. Il était assisté par le Révérend Père Gabillon, O.M.I.

— Monsieur J. E. Morrier est allé à Régina, jeudi dernier pour assister à une réunion du Comité de l'Instruction Publique.

— Monsieur Lorenzo de Nevers était de passage à Leask samedi dernier.

Monsieur Philibert et Mademoiselle Antoinette Ranger l'ont accompagné en automobile jusqu'à Blaine Lake.

— Madame Jarest est de retour d'une longue promenade dans l'Est.

— Une assemblée spéciale des Directeurs de La Bonne Presse Limitée sera tenue aux bureaux du Patriote vendredi prochain.

— Madame E. H. Sumners, de Saskatoon était de passage à Prince-Albert, la semaine dernière.

— M. J. B. A. Doré de St-Walburg, Sask. ainsi que M. O. A. Brassard de Paradise Hill, Sask. étaient de passage à nos bureaux la semaine dernière.

— Ne pas oublier l'excursion des Chevaliers de Colomb à Leask, dimanche, le 10 septembre. La bénédiction de la première pierre de l'église de Leask, sera un heureux évènement dans l'histoire de cette active paroisse. Monseigneur Prud'homme donnera le sermon de circonstance en anglais. Monsieur l'abbé Sylvio Caron, secrétaire de Monseigneur prêchera également en français. Un train spécial partira dimanche matin de Prince-Albert et reviendra le même soir.

—:o:—

La Conférence de Genève

L'Europe n'est pas optimiste — Le programme de la conférence.

GENEVE — C'est cette semaine que s'ouvre la troisième conférence de la Ligue des Nations. Le fiasco complet des conférences précédentes de Gênes, de La Haye et de Londres ne semblent pas de bon augure aux délégués et l'Europe tout entière est franchement pessimiste.

Les délégués devront d'abord étudier le rapport des activités de la Ligue depuis sa dernière réunion.

Parmi les questions à inclure au programme se trouve celle d'étendre l'accord de Washington relatif à la réduction des armements navals aux pays qui n'en font pas partie.

Cet agrandissement d'un traité important sera probablement recommandé par la commission du désarmement dans le rapport qu'elle présentera au conseil. Cette commission a été chargée par le dernier congrès de la Ligue de préparer un traité ou un accord réciproque par lequel les nations s'engageraient à désarmer tant sur terre que sur mer.

La commission des finances a préparé un rapport sur la situation économique de l'Autriche et sur les moyens de venir en aide à cet infortuné pays. La commission des communications fera des suggestions en vue de mettre en vigueur les recommandations faites l'an dernier par le congrès de Barcelone.

—:o:—

Une invention d'un million

Le cuivre trempé

Le procédé qui permet de tremper le cuivre de façon à le rendre aussi résistant que le meilleur acier, a été inventé par M. Munion, qui garde encore le secret sur le procédé qu'il emploie. On sait cependant que la trempe est obtenue en trois phases successives: dans la première, le cuivre est seulement durci; dans la seconde, le durcissement dépasse celui de l'acier; dans la troisième, enfin, la dureté obtenue est telle que le métal ne peut être entamé ni rayé par une cisaille ou par une scie.

Il s'agit là d'une des plus grandes découvertes des temps modernes. Les pièces les plus délicates comme les plus compliquées pourront être faites en cuivre, qui est un métal mou facile à travailler. Après quoi, par la trempe, on pourra leur donner la plus grande résistance, qui leur assurera une dureté presque infinie.

La chose présente un si grand intérêt que le brevet vient d'être acheté à M. Munton par la United States Steel Corporation, au prix de un million de dollars, plus une redevance de 2 p. c. sur la valeur de tout le métal traité par le procédé dans cette usine.

—:o:—

MEXICO — Torquato Lemus, nouveau député du Congrès mexicain a été tué dans les couloirs de la Chambre par Martn Darragan le candidat qu'il venait de battre à l'élection de Michoacan. L'agresseur a tiré trois coups de feu.

La récolte de l'Ouest serait de 365,000,000 de boisseaux de blé

WINNIPEG — Le "Grain Trade News" estime que le rendement du blé dans les trois provinces des prairies cette année sera de 365,000,000 de boisseaux. Ces chiffres se comparent assez bien avec l'année record de 1915, alors que le rendement était de 360,000,000 de boisseaux.

L'emblavure était seulement de 13,867,715 en 1915 tandis que cette année elle était de 21,000,000 d'acres. D'après le relevé du bureau fédéral de la statistique basé sur la fin de juillet les provinces des prairies doivent récolter 297,781,000 boisseaux. Le Pacifique Canadien, dans son dernier rapport hebdomadaire publié, estime le rendement des provinces des prairies à 317,000,000 boisseaux.

—:o:—

L'Ouest demande des immigrants

OTTAWA — M. Charles Stewart, ministre de l'intérieur et l'immigration est maintenant de retour de son voyage de l'Ouest. Pendant ses visites, le ministre a discuté avec les gouvernements provinciaux la question de coopération entre eux et le département de l'immigration en rapport avec l'immigration et la distribution des immigrants aux endroits où l'on a le plus besoin d'eux. Les points de vue exprimés par les gouvernements de l'Ouest seront exposés par M. Stewart à ses collègues de la commission d'immigration du cabinet et au cabinet lui-même.

A la suite d'une conférence entre l'hon. M. Stewart et les autorités provinciales, on s'attend à ce que de nouveaux réglements concernant l'immigration et destinés à répondre aux besoins des provinces seront formulés par le gouvernement. Ces réglements peuvent être faits, conformément à la loi d'immigration, par le gouvernement en conseil.

L'Ouest demande des immigrants, d'où qu'ils viennent, mais à deux conditions. L'une d'elles est que ces gens, sans égard au pays dont ils émigrent, s'établissent sur la terre et deviennent producteurs. L'autre condition est qu'ils ne soient pas établis en colonies. Ce sont pratiquement les seules conditions attachées à la demande, la population des provinces de l'Ouest.

—:o:—

Notre blé en France

OTTAWA — Pour les trois premiers mois de la présente année fiscale, nous avons exporté en France plus que le double de blé que nous y exportions en 1920 jusqu'en juin cette année nous avons vendu à la France 426,975 minots de blé; en 1920, 208,610. Cependant à cause de la stagnation du marché, le prix de vente est inférieur. Nous recevions de la France $613,521 et 1920; cette année nous n'avons que $610,914.

Durant le mois de juin cette année, le Canada a exporté en France 223,926 minots de blé pour lequel il a reçu $329,896.

—:o:—

On exhumera le corps de Sir W. Laurier

OTTAWA — Dans quelque temps, on transportera les restes mortels de Sir Wilfrid et de Lady Laurier dans un autre terrain du cimetière Notre-Dame. Ce terrain sera celui où se trouve le charnier du cimetière. A cet endroit, on pourra élever avec plus d'avantage le splendide monument payé par souscription populaire. Ce monument est actuellement entre les mains d'artistes à Paris et sera prêt le printemps prochain.

—:o:—

La population de Montréal

MONTREAL — John Lovell et Fils, dans leur annuaire des adresses de Montréal, font un estimé de la population de la ville qui, d'après leur propre recensement est estimée à 797,888 pour la ville proprement dite, plus 19,5000 pour Westmount, 14,000 pour Outremont, 30,000 pour Verdun, et 1,800 pour Montréal-Ouest, ce qui forme un grand total de 863,188.

Montréal n'est donc pas loin du million. Les rues sont maintenant au nombre de 1,517, y compris celles des municipalités extérieures.

—:o:—

Concessions aux prêteurs du pays

Le ministre des Finances fait au prêteur canadien une concession notable, en lui offrant de renouveler au même taux d'intérêt les bons à cinq et demi pour cent du gouvernement canadien, échéant le premier décembre et lui accordant une prime d'un mois d'intérêt en plus; car ce taux est plus élevé que celui payé sur le récent emprunt canadien négocié à New-York. Cette garantie solide, la meilleure qui puisse être donnée au Canada, et la libéralité du taux de l'intérêt devraient résulter en un grand placement en ces bons du Dominion. Voir pour détails l'annonce officielle.

Les inconvénients de la prohibition pour... les poissons

JEWETT CITY, CONN., — Il est survenu en cette ville une histoire de pêche si miriboiante que personne n'y ajouterait foi si la Sûreté n'en garantissait l'authenticité absolue. Des liqueurs confisquées évaluées à $15,000 ayant été jetées dans les eaux de la rivière Assawanga par ordre de la prohibition fédérale, la faune aquatique, qui y est très prolifique, fut plongée dans l'ébriété. En moins de quelques secondes, la surface de la rivière se couvrit de brochets et de carpes luisantes que l'on vit folâtrer en zigzag durant de longues heures. On aperçut d'énormes bars qui descendaient le courant renversés sur le dos et qui se trouvaient tellement ivres qu'il était facile de les recueillir rien qu'en plongeant la main à l'eau. Une telle agglomération de poissons se logea dans les bielles du moulin Wauregan que l'on dût les enlever par centaines avant de remettre les machines en mouvement.

—:o:—

Statistiques intéressantes

OTTAWA — Le bulletin des statistiques pour le mois de janvier, fait voir que l'on a enregistré les naissances de 139 jumeaux. On signale de plus, trois fois la naissance de trois enfants d'une seule mère. Cette statistique ne s'applique qu'aux huit provinces; il n'est pas question de celle de Québec.

Onze personnes sont mortes centenaires. La plus âgée avait 110 ans, une veuve indienne de la Colombie Anglaise. Une veuve irlandaise de la Nouvelle-Ecosse est morte à 108 ans.

Le taux de la naissance au mois de janvier a été de 2.1 par mille de la population, celui de la mortalité de 1.0 C'est au Nouveau Brunswick et au Manitoba que le taux des naissances est le plus élevé.

408 personnes, contre 404 l'année précédente, ont succombé au cancer; 417 sont mortes de tuberculose, contre 450 l'année précédente.

La plupart des décés sont attribués aux causes suivantes: maladie de coeur, pneumonie, tuberculose, sénilité, broncho-pneumonie.

—:o:—

L'Hon. J. A. Maharg est élu vice-président

REGINA — L'hon. J. A. Maharg, a été élu vice-président de la Saskatchewan Cooperative Elevator Co, et J. B. Musselman, secrétaire de l'association des Grains Growers, a été nommé directeur gérant et membre de l'exécutif.

Ces changements ont été nécessités par la résignation de James Robinson. L'exécutif de la compagnie comprend le président, le vice-président et le directeur gérant. Les nouveaux officiers sont entrés en charge le 1er septembre.

—:o:—

RETRACTATION

Je, soussigné, Pierre Daoust, déclare officiellement que tout ce que j'ai dit sur le compte de Monsieur l'abbé Pierre Nicolet, curé de Viscount, ainsi que sur le compte de Mademoiselle Augustine Hudon, de nature à incriminer leur conduite et à nuire à leur réputation, est absolument faux, et je suis heureux de faire amende par les présentes, espérant que Dieu me pardonnera mes fautes.

Fait à Saskatoon, au presbytère de St. Paul, ce 25me jour du mois d'août 1922.

Pierre Daoust.

—:o:—

Nouveau retard pour l'entrée des élèves à l'orphelinat Saint-Boniface

Comme nous l'avons dit dans un tout récent article, l'incendie qui a eu lieu à l'orphelinat de Saint-Boniface en juin dernier, a occasionné des réparations commencées en juillet; pour cette raison nous dûmes retarder l'entrée des orphelines au 15 septembre. Mais les travaux devant durer plus longtemps que nous ne l'avions prévu, nous sommes obligées de la reculer encore au premier octobre.

82 enfants ont passé ici le temps de la vacance et nous ne pouvons en loger davantage pour le moment, faute de dortoir où se font les réparations.

Les Soeurs Grises.

CUMBERLAND, C. A. — Une explosion s'est produite, jeudi dans la houillère No. 4 de la *Canadian Colleries Dunsmuir Coal Co.* Quinze hommes ont péri et seize ont été blessés. Tous les cadavres ont été retrouvés.

QUEBEC — Les deux statues de La Vérendrye et de Pierre Boucher installées dans des niches sur la façade du Parlement, seront inaugurées le 28 septembre, à la demande de la société d'archéologie de Montréal.

—:o:—

Marché au détail de Prince-Albert

Avoine, le minot, 40c.
Son, le sac, $1.25.
Moulée, le sac, $1.25.
Foin pressé, les cent livres, 75c.
Foin non pressé, $8 à $10.
Beurre de ferme, 25c.
Beurre de crèmerie, 38c.
Oeufs, la douz., 25c.
Charbon, la tonne, $7 à $8,50
Bois, la corde, $6 à $8.50.
Boeuf, 9 1-2 à 10 1-2c.
Porc, 20c.
Veau, 11c.
Mouton, 20c.
Peaux de cheval, $1.25.
Peaux de boeuf, la livre, 03.

—:o:—

Marché aux animaux d'Edmonton

Bouvillons de choix, $4.00 à $4.75.
Bouvillons ordinaires, $3.50
Taures de boucherie de choix, $3.00 à $4.00.
Vaches de choix, $3.00 à $3.50.
Porcs de choix, $11.35.
Brebis de choix, $6.00 à $8.00
Moutons de choix, $4.00 à $5.00

—:o:—

Marché aux grains d'Edmonton

Blé — Nord No 1, 91, No 2, 88; No 4, 67; No 5, 56; No 6, 46; fourrage, 36

Avoine — No 2 C. W., 32; No 3 C. W., 29; fourrage No. 1, 26; fourrage No 2, 23

Orge — No 3 C. W., 36; No 4 C. W., 31; fourrage, 24

Seigle — No 2 C. W., 50; No 3 C. W., 37; rejeté; 27;

Lin — No 1 C. W., 1.60; No 2 C. W., 1.56; No 3 C. W.. 1.26

—:o:—

Marché aux animaux de Winnipeg

Bouvillons de boucherie de choix $4.75 à $5.00
Bouvillons ordinaires $3.50
Vaches de boucherie de choix, $3.25 à $4.00
Porcs de choix, $12.00 à $12.50
Brebis de choix, $8.00 à $10.00
Moutons, $6.00 à $6.50

—:o:—

Marché au grain de Prince-Albert

Blé — No. 1, 87; No. 2, 85; No. 3, 82; No. 4, 66; No. 5, 55

—:o:—

Marché aux grains de Winnipeg

Blé — Dur No. 1, 1.07 3 4; Nord No. 1, 1.07 3-4; No. 2, 1.04 3-4; No. 3, 1.03 1-4; No. 4, 90 3-4; No. 5, 81-1-4; No. 6, 72 1-4; fourrage, 62 1-4; voie, 1.02 1-4

Avoine — No. 2 C. W., 44 3-4; No. 3 C. W., 41 1-2; fourrage No. 1, 37-3-4; fourrage No.2, 36 3-4; rejetée, 31 3-4; voie, 41 3-4

Orge No. 3 C. W., 55 1-2; No. 4, 51 3-4; rejeté et fourrage, 47 3-4; voie, 53 1-4

Lin — No. 1 N. W. C., 1.90; No. 2 C. W., 1.86; No. 3 C. W. et rejeté, 1.70; voie 1.85

Seigle — No. 2 C. W., 69

Epis d'or

Joli petit livre contenant plusieurs conseils pratiques et un grand nombre de prières choisies avec l'historique de la dévotion à N.-D. du Bon Conseil, sa photographie et un cantique, 275 pages, 35.; avec couverture en toile et tranches rouges, 50c. Les personnes qui voudront bien compléter l'offrande de $1.00 pour nous aider à payer les dernières dépenses de notre chapelle recevront un bel Agnus Dei en kid avec feuille exp. et prière et quelques autres articles travaillés par les Religieuses et auront part à leurs prières et pénitences. De plus, leurs noms seront inscrits sur le rgeistre des Bienfaiteurs de la chapelle et une petite lumière brûlera à leurs intentions devant l'image de la Madone de N.-D. du Bon Conseil. Nous devons à cette bonne Mère beaucoup de faveurs obtenues par son intercession.

S.v.p. adresser:

Monastère Cistercien,
Religieuses Trappistines,
Pont Etchemin,
Co. de Lévis, P.Q.
Canada.

PETITES ANNONCES

INSTITUTRICE BILINGUE — est demandée pour enseigner à l'Ecole Piché. S'adresser immédiatement à Amédée Piché, sec. Gravelbourg, Sask. 25-27

DACTYLOGRAPHE — Remington, aussi bon qu'un neuf, dernier modèle, à vendre à moitié prix. Merchants' Hotel, Prince-Albert, Sask.

MIEL PUR A VENDRE — Nous vendons notre miel, cette année, au prix de $10.50 la caisse. Chaque caisse contient six chaudières de dix livres. Maison Saint-Joseph, Otterburne, Man.

INSTITUTRICE connaissant bien les deux langues demande emploi immédiat. S'adresser à l'Association Inter-provinciale, Vonda. 25-26

FILLE OU VEUVE d'âge moyen demandée pour famille de 2 seulement, où la maitresse est invalide; à quelques pas de l'église. Bon salaire et bon chez soi. S'adresser à boite 104, Willow Bunch, Saskatchewan.

INSTITUTRICE parlant les deux langues est demandée pour enseigner à l'Ecole Chartier, près du village de St-Paul, logement fourni gratuitement. S'adresser à J. E. Roy, sec. St-Paul, Alta. 25-28

ON DEMANDE — une jeune fille parlant français et anglais, possédant expérience pour magasin général de campagne. Spécifier âge, expérience et salaire demandé dans la première lettre. S'adresser à Louis Demay, Saint-Brieux, Sask. 23-26

Ce dont une maîtresse de maison est fière: Des couvertures de laine propres, douces et moelleuses et du linge bien blanc. LA POUDRE A LAVER LE PAGE fait simplement disparaître la saleté. Il faut moins d'efforts pour laver. Donne le lustre du neuf aux étoffes délicates. Ne fait ni rougir ni craquer les mains. 25 cents le paquet chez tous les épiciers. Manufacturé à Prince-Albert.